

# ARTICLES mars 2009

\*\*\*\*\*

## RECHERCHES / TECHNOLOGIES

### Dix technologies émergentes pour 2009

InternetActu | 26.02.09

Comme chaque année, la *Technology Review*, vient de sélectionner [ses 10 technologies émergentes 2009](#) : au programme logiciels intelligents, machines biologiques, nouvelles batteries et mémoires "révolutionnaires"...

[Adam Cheyer](#), cofondateur de [Siri](#), travaille à développer [une nouvelle espèce de logiciel intelligent](#) qui vise à créer "un moteur à faire" (*do engine*) plutôt qu'un "moteur de recherche". Siri, qui s'inspire du [projet Calo](#) financé par la Darpa, travaille à un assistant personnel virtuel qui a pour but d'aider les utilisateurs à accomplir leurs requêtes plutôt qu'à juste les aider à collecter l'information qu'ils cherchent. La clef, explique Adam Cheyer est de prendre en compte le contexte : "Pour avoir un système qui peut agir et raisonner, vous avez besoin d'avoir un système capable d'interagir et de comprendre", explique-t-il. Le prototype logiciel qui doit être publié cette année est destiné aux mobiles et ne proposera dans un premier temps qu'un nombre limité de fonctions : une aide pour réserver un restaurant, un billet d'avion ou organiser un week-end. Le logiciel est connecté à de multiples services en ligne qui lui permet par exemple de trouver un restaurant bon marché dans une zone spécifique d'une ville et de faire automatiquement une réservation. Pour Dag Kittlaus, l'autre cofondateur de Siri, d'ici 5 ans, chacun aura un assistant virtuel "auquel il délèguera une grande partie des petites tâches subalternes" que nous sommes appelés à effectuer. Ce qui est intéressant dans leur approche, c'est qu'ils ne cherchent pas à construire une intelligence artificielle, mais à être pragmatiques, en essayant de trouver des solutions pour nous aider à accomplir de petites tâches simples, mais chronophages.

[George Whitesides](#), professeur à l'université d'Harvard, travaille lui à [des outils de diagnostics peu coûteux à fabriquer](#), simple à utiliser et suffisamment robustes pour être utilisés n'importe où dans le monde. Il est en train de mettre au point du papier, qui, couplé avec des [microfluides](#), est capable d'établir un diagnostic de manière simple et visuel. Il suffit de déposer une goutte de sang ou d'urine sur le papier pour que, selon les produits chimiques présents dans celui-ci, il change de couleur et indique si la molécule qu'il détecte est présente ou non dans l'échantillon. Le papier peut détecter différents types de molécules selon la manière dont il est traité et le procédé exploite la capacité naturelle du papier à absorber rapidement les liquides. Le papier s'incinère facilement, ce qui permet d'éliminer les tests en toute sécurité et

sa simplicité d'emploi permet à des gens avec peu de formation médicale de les réaliser. Le papier de diagnostic existe déjà, notamment pour les tests de grossesse, mais Whitesides travaille à élargir l'éventail des diagnostics réalisables : sur un même bout de papier de la taille d'un timbre-poste, on pourrait ainsi tester un large éventail de réactions à partir d'un minuscule échantillon. Georges Whitesides travaille à développer des tests hépatiques et des tests de maladie infectieuse, du type de celui de la tuberculose.

Han Cao, de [BioNanomatrix](#), a produit une puce qui elle aussi utilise la nanofluidique. Sa puce serait capable d'ici 5 ans de séquencer l'ADN d'une personne en huit heures pour moins de 100 dollars, [explique la Technology Review](#).

Stuart Parkin est lui spécialiste de la physique fondamentale des matériaux magnétiques chez IBM où il a contribué à multiplier les capacités de stockage des disques durs jusqu'à ce qu'en 2002, IBM revende son activité disque dur à Hitachi. [C'est alors qu'il s'est mis à élaborer une nouvelle façon de stocker l'information](#) via les nanotechnologies : une puce avec une capacité de mémoire égale à un disque dur magnétique, aussi résistante qu'une mémoire flash et avec une vitesse de stockage bien supérieure.

[Michel Maharbiz](#) a mis au point [les premières machines biologiques](#) en créant une nouvelle génération [d'insectes cyborgs](#). En implantant des électrodes dans des coléoptères pour contrôler leur cerveau et leurs muscles, Maharbiz a réussi à piloter le vol d'insectes à distance : créant des [hybrides entre l'insecte et les puces](#), comme les appelle la Darpa ([voir les explications techniques de Futura-Sciences](#)). Donald Sadoway a conçu des [batteries liquides](#) capables d'emmagasiner l'énergie solaire en journée pour la redistribuer la nuit. [Zhong Lin Wang](#) du groupe de recherche sur les nanotechnologies de la Georgia Tech cherche lui à tirer avantage de l'énergie piézoélectrique à un niveau nanométrique. L'effet [piézoélectrique](#) consiste à produire de l'électricité via une action mécanique. Zhong Lin Wang [cherche à appliquer ce potentiel à une échelle nanométrique pour créer des capteurs capables de tirer leur énergie des vibrations qui nous entourent](#) : le son des vagues, le vent, voire l'écoulement du sang dans nos veines pourraient demain être des sources d'énergie. Wang imagine ainsi des générateurs électriques tissés dans le tissu permettant de charger un iPod en enfilant sa chemise. Reste que la production électrique générée par ses nanogénérateurs est encore bien trop faible pour cela, et il lui faudra encore quelques années pour que la perspective qu'il dessine permette de générer suffisamment d'énergie pour avoir des applications réelles.

[Vivek Pai](#), du [Groupe sur les systèmes en réseau](#) de l'université de Princeton, a développé [une nouvelle méthode de stockage de contenus](#) pour le web qui vise à rendre l'internet plus accessible à tous, en stockant le contenu le plus fréquemment consulté. La technologie d'HashCache utilise le disque dur local pour mettre le contenu en cache afin d'économiser la bande passante, la mémoire vive et l'électricité des utilisateurs qui se connectent à l'internet, notamment pour les pays en voie de développement.

Nick McKeown, responsable du programme de recherche [Clean Slate](#) à Stanford, a développé un standard baptisé [OpenFlow](#) qui vise à [refonder le fonctionnement du réseau](#). Sur l'internet, les

routeurs et commutateurs qui font fonctionner le réseau sont bien souvent inaccessibles : leurs logiciels sont la propriété d'entreprises comme Cisco ou HP. OpenFlow permet d'accéder, de manipuler et de tester les routeurs et les commutateurs pour diriger le trafic sur les réseaux. "Aujourd'hui, la sécurité, l'acheminement et la gestion de l'énergie dans les réseaux sont dictés par la technologie et il est très difficile d'en changer. C'est pourquoi l'infrastructure n'a pas changé depuis 40 ans", commente le chercheur. Quand un paquet de données arrive à un aiguillage, le firmware contrôle la destination du paquet et le transmet selon des règles prédéfinies, explique la *Technology Review*. Une opération au cours de laquelle les opérateurs de réseau n'ont aucun contrôle. Tous les paquets qui vont au même endroit sont acheminés par le même chemin et traités de la même façon. Mais sur OpenFlow, les chercheurs peuvent préciser les règles : donner par exemple priorité aux e-mails vidéo ou établir et affiner des règles pour le trafic en provenance de certaines adresses ou à destination de certaines autres, leur permettant de mettre en quarantaine le trafic d'un ordinateur soupçonné d'abriter des virus par exemple. OpenFlow peut également être utilisé pour améliorer les réseaux téléphoniques mobiles. Destiné dans un premier temps aux administrateurs de réseaux de campus, ce type d'outil pourrait également, à terme, mettre à mal la neutralité d'internet.

**Article publié originellement sur [Internetactu](#)**

**Hubert Guillaud**

\*\*\*\*\*

## **SOCIETE**

### **Derrière la prostitution, l'exploitation sexuelle**

LEMONDE.FR | 03.03.09 |

Le phénomène est mondial, mais reste très difficile à évaluer. Selon le département d'Etat américain, 4 millions de femmes sont victimes d'exploitation sexuelle chaque année. Le Groupement international de paroles de femmes lance, mercredi 4 mars, une journée mondiale de réflexion sur le problème, quelques jours avant la Journée de la femme.

Pour les spécialistes de la question, la prostitution est le socle sur lequel se développe le trafic d'êtres humains. S'y ajoutent le tourisme sexuel et la pornographie sous la contrainte. Dès lors, les bases d'estimations chiffrées utilisées pour mesurer le phénomène sont celles de la prostitution. En France, la police estime qu'il y a 15 000 à 20 000 prostituées, dont au moins 70 % le sont sous la contrainte.

Problème, une grosse part de la prostitution est invisible ou déguisée. Selon les associations, le nombre de sites d'"escorting" aurait ainsi été multiplié par 100 en quelques années à peine. "En Europe la fourchette est très floue, avance Jean-Sébastien Mallet, délégué général de la Fondation Scelles, organisation de lutte contre l'exploitation sexuelle et le proxénétisme. On

*l'estime entre 300 000 et 1 million. Le chiffre le plus probable se situe autour de 700 000 prostituées dont 70 à 80 % sont des victimes du trafic d'êtres humains."*

### **TROIS MILLIONS DE CLIENTS PAR NUIT**

Pour les associations, le plus important est de rendre compte de la mainmise des réseaux mafieux sur la prostitution, avec toutes les étapes de domination que cela suppose, de l'enlèvement aux *"maisons de dressage"*. Pour ces réseaux, la prostitution est un marché énorme : en Europe, le chiffre d'affaires de la prostitution est estimé à 3 milliards d'euros par an.

*"Si on prend la simple fourchette basse de 300 000 prostituées en Europe, et qu'on sait qu'on leur demande 10 passes par nuit, et c'est souvent un minimum, on obtient 3 millions de clients chaque nuit",* avance la Fondation Scelles. *"L'Europe se tourne beaucoup vers le cadre législatif suédois, c'est-à-dire la pénalisation du client, pas celle de la prostituée",* présente Alysse Bjelinka, présidente du Groupement international de paroles de femmes. Si cette approche dissuasive pour le client n'est pas du goût de celles et ceux qui se disent libres d'exercer leur métier, c'est une des principales demandes des travailleurs sociaux d'Europe de l'Est, explique Jean-Sébastien Mallet. *"A chaque fois qu'on va les voir chez eux, ils nous répondent : Occupez-vous plutôt de vos clients, ce sont eux qui entretiennent les réseaux."*

**Antonin Sabot**

\*\*\*\*\*

## **ENVIRONNEMENT / INDUSTRIES**

Enquête

### **La France compte toujours 647 sites industriels à haut risque**

LE MONDE | 04.03.09

La sécurité des 1 204 installations industrielles à risque s'est-elle dégradée, plus de sept ans après la catastrophe d'AZF ? On pourrait le croire, après le coup d'éclat des associations environnementales, mardi 3 mars : elles ont boycotté la réunion du Conseil supérieur des installations classées, dénonçant une réforme assouplissant le régime d'autorisation de ces installations.

*"La réforme en cours, qui a été avalisée par le plan de relance, est inacceptable, affirme Marc Sénant, expert du risque industriel chez France Nature Environnement (FNE). Elle supprime dans un grand nombre de cas les enquêtes publiques et les études d'impact ou de danger."* Les associations dénoncent aussi le retard de réalisation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : seulement cinq de ces plans ont été adoptés, bien que 421 étaient censés l'être avant juillet 2008 !

Cette polémique se produit alors qu'au procès de l'explosion de l'usine AZF, qui s'est ouvert le 23 février, les témoins ont commencé à raconter les instants qui ont suivi la catastrophe. Le 21 septembre 2001, celle-ci avait fait 31 morts et des milliers de blessés.

Pour les associations environnementales, les leçons d'AZF n'ont pas été tirées : *"En 2003, une loi, dite Bachelot, a été adoptée, dit Marc Sénant. Sur le papier, elle représentait un vrai progrès en matière de prévention des risques technologiques. Sauf que, pour l'essentiel, elle est restée sur le papier."*

Le cas des PPRT est exemplaire : la loi prévoyait que les installations les plus dangereuses, dites "Seveso seuil haut", en référence à la directive européenne sur les usines à risque, devaient mettre au point ces plans, comprenant les scénarios d'accident, les mesures de prévention, les aménagements urbanistiques nécessaires - et pouvant aller jusqu'à l'expropriation des riverains les plus exposés.

*"C'est que la démarche est très complexe, se défend-on au service des risques technologiques du ministère de l'écologie. On s'est rendu compte qu'il fallait mettre au point une nouvelle méthodologie, examiner une foule de détails, et élaborer des référentiels communs pour des installations comparables. Tout cela a pris beaucoup plus de temps que prévu. On n'en est sorti que depuis environ un an."* En janvier, le ministre Jean-Louis Borloo a écrit aux préfets pour leur demander d'accélérer ces PPRT, avec pour objectif d'en avoir adopté environ 300 fin 2010.

Mais il faudra aussi passer à la caisse : le coût global de ces plans devrait atteindre 3 milliards d'euros. Dont une partie servira à financer les expropriations des riverains, la dépense étant partagée entre l'Etat, les industriels et les collectivités locales. Dans d'autres cas, les PPRT imposeront des mesures de précaution chez des riverains plus éloignés (renforcement des cadres de fenêtre, par exemple), ces frais restant à la charge de ceux-ci.

Les associations dénoncent aussi l'effectif insuffisant d'inspecteurs des installations classées : ils ne seront que 1 210 fin 2009, alors que toutes les parties s'accordent pour reconnaître qu'il en faudrait au moins 1 500.

Mais c'est sur une autre réforme que se focalise le courroux des écologistes : le changement du régime d'autorisation concernant les installations classées. Si 1 204 sites industriels sont considérés comme potentiellement dangereux, on compte environ 51 000 usines, carrières, décharges ou gros entrepôts présentant un risque bien moindre, mais qui requièrent une autorisation préfectorale. Par ailleurs, environ 450 000 installations sont simplement soumises à déclaration.

Une simplification des procédures a été votée dans le cadre du plan de relance : *"Il s'agit, pour environ 10 000 installations parmi les 51 000, de remplacer des études au cas par cas par la vérification que la réglementation est bien respectée, explique-t-on au ministère. Par exemple, les entrepôts suivent des normes assez standardisées, et il n'est pas vraiment utile de suivre pour chacun une procédure détaillée, avec enquête publique."*

L'argument ne convainc pas les écologistes : pour Gilles Huet, de l'association Eaux et rivières de Bretagne, *"nous ne pouvons accepter un tel recul de la concertation, de l'information et de l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux"*.

La gestion du risque industriel n'est donc toujours pas consensuelle. Le nombre d'accidents semble pourtant assez stable : la base de données Aria, tenue par le ministère de l'écologie, recense 1 216 événements en 2007, dont une quinzaine ont entraîné des morts. Mais ce dernier chiffre est reparti à la hausse depuis 2005, quand dix décès avaient été recensés. Une dégradation n'est donc pas à exclure.

L'évolution des conditions de travail peut également jouer un rôle, comme le soulignent les syndicats : *"La sécurité est très liée à la compression des effectifs, au recours à la sous-traitance, au stress"*, assure Jean-Noël Colas, de la Fédération CGT de la chimie.

*"La question du risque est souvent abordée du strict point de vue technologique, alors qu'il faut aussi analyser l'organisation du travail au quotidien, confirme Raphaël Thaller, du cabinet d'expertise Cidecos. On a, par exemple, assisté à une montée régulière de la sous-traitance dans l'industrie chimique, ce qui génère des risques spécifiques. Et il est clair que les conditions de travail se sont dégradées dans les années récentes."*

De l'utilité des procès : prévu pour durer quatre mois, celui d'AZF devrait relancer le débat sur la prévention des risques industriels et technologiques.

## **Hervé Kempf**

---

### **Le 10 juillet 1976, un nuage de dioxines sur Seveso**

Bien malgré elle, la commune italienne de Seveso, située dans la région de Milan, a donné son nom à un terme générique, qualifiant les sites de production à risque et les textes les concernant.

Le 10 juillet 1976, un réacteur explosait à l'usine chimique Icmesa, sur la commune lombarde de Meda. Un nuage se formait, poussé par le vent vers quatre villes voisines, dont Seveso.

L'usine ne sera fermée que huit jours plus tard, après que plusieurs morts d'animaux et quelques intoxications ont été constatées. Le nuage était chargé en dioxines.

Environ 70 000 têtes de bétail durent être abattues, mais aucun décès humain ne fut à déplorer. Des troubles endocriniens ont cependant été relevés des années plus tard chez des enfants de mères ayant vécu dans la zone contaminée.

\*\*\*\*\*

## SOCIETE / INFORMATION

Enquête

### Les blogs : info ou influence ?

LE MONDE | 06.03.09

Ils sortent des scoops, commentent l'actualité, tancent les grands de ce monde. Certains les appellent des *"journalistes citoyens"*. D'autres les affublent du surnom moins flatteur de *"journalistes en pyjama"*. Mais personne ne peut les ignorer. Les blogueurs et autres rédacteurs du Web se sont taillé une place au soleil dans le système de l'information. Les entreprises ont vite compris qu'elles ne pouvaient les ignorer.

*"Nous sommes obligés d'en tenir compte, ne serait-ce que pour éviter un buzz négatif sur le Web, souligne Anne Shapiro-Niel, présidente de l'Association des professionnels des relations presse et de la communication. La difficulté, c'est que les règles ne sont pas les mêmes qu'avec les journalistes. Par exemple, nous ne sommes pas assurés d'obtenir un droit de réponse en cas d'erreur." "Les avis sont très partagés et les pratiques très différentes, avoue Sophie Cornet, de l'agence C'est dit, c'est écrit. Doit-on envoyer des produits, des livres aux blogueurs, les inviter aux voyages de presse, en sachant qu'il faudra tout payer, car ils ne sont pas défrayés ?"*

Dans certains secteurs, les blogueurs jouent un rôle de prescripteurs décisifs. C'est le cas bien sûr pour les jeux vidéo, l'informatique et le high-tech, mais aussi l'alimentation, la cuisine, la décoration, la médecine, la musique, les loisirs au sens large. Les entreprises ont recours à des agences spécialisées de veille sur les blogs. *"Les blogueurs compliquent la tâche des services de presse, explique Ludovic Bajar, directeur associé de Human to Human, l'une de ces agences. Leur pratique est fondamentalement différente de celle des journalistes. Ils ne respectent pas les trois piliers du métier que sont la distanciation, l'objectivation et le recoupement des sources. Ils sont dans une subjectivité totale par rapport à leur sujet. Ils vivent leur activité comme une passion. Ils se racontent. Lorsqu'un blogueur arrive à une conférence de presse, la première chose qu'il fait est de se prendre en photo ou de se faire photographier..."*

Les institutions ont appris à composer avec ces nouveaux commentateurs de la vie publique. Pour la rencontre entre Barack Obama et Nicolas Sarkozy, en juillet 2008, l'Elysée avait accrédité une dizaine de blogueurs. *"Le critère de base reste la carte de presse, précise Franck Louvrier, responsable de la communication à la présidence de la République. Mais je suis pour ouvrir davantage nos portes aux blogueurs les plus influents. Ceux qui ont une légitimité dans leur métier et dont les blogs sont très fréquentés."* L'Elysée a mis en place une cellule de veille des blogs, dirigée par Nicolas Princen. A Matignon, le service de presse s'en tient au critère de la carte professionnelle. *"Pour des raisons de sécurité", souligne Myriam Lévy, sa responsable.*

De son côté, le Parti socialiste a accrédité des blogueurs lors du congrès de Reims. *"L'inflation des sites Internet et des blogs nous pose un problème, admet Alain Clergerie, coordinateur du service de presse du PS. Nous avons pour habitude de demander la carte de presse, ou sinon de vérifier que le site ou le blog sont reconnus et ont une bonne réputation."* La porosité entre le métier de journaliste et celui de blogueur bouscule les habitudes. *"Nous sommes dans une*

*situation comparable à l'époque des radios libres, dit Benoît Raphaël, rédacteur en chef du site LePost. Les blogs permettent de faire émerger des nouveaux talents qui pourront faire d'excellents journalistes par la suite."*

Eric Marquis, vice-président de la Commission de la carte d'identité des journalistes, est moins indulgent : *"A force de dire que tout le monde peut être journaliste, on dévalorise ce métier et on occulte le fait que la bonne information a un coût. Après tout, on ne parle pas de "chirurgien citoyen". Le terme de "citoyen" ne sert qu'à habiller une dévalorisation de l'information et une précarisation de la profession. Nous sommes déjà descendus très bas dans les critères d'attribution de la carte de presse, jusqu'à la moitié d'un smic pour les revenus tirés du journalisme."* Pour ce syndicaliste SNJ, *"les termes du débat sont exactement les mêmes que dans les années 1930, lorsque Georges Bourdon a posé les bases du statut de journaliste. A l'époque, il tenait un discours très dur, en affirmant qu'il fallait distinguer les professionnels des amateurs"*.

Pourtant, la plupart des blogueurs ne se considèrent pas comme journalistes. Leur pratique inclut même souvent une critique implicite de la presse. *"L'espace public numérique joue un rôle de complément, il est donc assez logique qu'il soit en réaction et en correction, explique Nicolas Vanbremeersch, alias Versac, qui a tenu un blog politique de 2003 à 2008. Moi-même, je n'ai pas de rapport professionnel à l'information. J'ai ma propre hiérarchisation. Le blog reste un plaisir et une activité annexe dans ma vie."*

Si l'on s'en tient à un critère purement statistique, l'avantage est du côté des blogs. Selon la Commission de la carte de presse, il y aurait 37 000 cartes de presse et, selon Wikio, 60 000 à 70 000 blogs.

## **Xavier Ternisien**

\*\*\*\*\*

## **SOCIETE / CONSOMMATION**

### **Alcool : les "open-bars" seront interdits, pas les "dégustations"**

LE MONDE | 06.03.09

Affluence des grands soirs à l'Assemblée nationale : les députés ont entamé, dans la nuit de jeudi 5 à vendredi 6 mars, l'examen des dispositions concernant la lutte contre l'alcoolisation des jeunes contenues dans le projet de loi "Hôpital, patients, santé, territoire". Venus en nombre des régions viticoles, plusieurs députés ont défendu les intérêts de la filière vin, qui s'estime menacée par le projet de loi. *"Ne faisons pas du vin le bouc émissaire de notre société"*, a plaidé Alain Suguenot (UMP, Côte d'Or), résumant le sentiment d'une vingtaine d'orateurs.

Pour les contenter, le gouvernement a donné son accord à un amendement de précision : l'interdiction de la vente d'alcool au forfait (pratique des "open-bars") ne concernera pas les *"dégustations, fêtes et foires traditionnelles"*.

La principale disposition du texte, qui interdit la vente d'alcool aux mineurs de moins de 18 ans, contre 16 ans aujourd'hui, ne fait plus guère débat. Les alcooliers et la filière viticole s'y sont ralliés tandis que les députés, qui ont repoussé son adoption à lundi 9 mars, ne la contestent pas.

Difficile en effet de s'opposer à l'argumentation du gouvernement : l'interdiction vise à donner un coup d'arrêt au phénomène de "binge drinking" (alcoolisation rapide et massive des jeunes) en nette progression. Alors que les ivresses répétées concernaient 20 % des jeunes de 17 ans en 2002, elles en concernent 26 % aujourd'hui.

Moins consensuelle était la question de l'interdiction de la vente au forfait, dans lequel la filière viticole a cru déceler une attaque directe contre le principe de la dégustation gratuite. La révélation, le 17 février, par l'Institut national du cancer d'une étude mettant en valeur le risque accru de cancer à partir d'un verre d'alcool par jour, a mis de l'huile sur le feu.

Dans un contexte de perte de parts de marchés pour la France sur le marché mondial, la profession a exigé d'être entendue : le président (UMP) de la commission des affaires économiques, Patrick Ollier, est venu lui-même soutenir l'amendement destiné à clore la polémique.

### **EXTENSION DE LA PUBLICITÉ À INTERNET**

L'opération de déminage sera plus délicate, lors de la reprise de la discussion, lundi, quand il s'agira d'étendre la publicité pour l'alcool à Internet. Reprenant les arguments de la filière vin, la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, est favorable à un toilettage de la loi Evin, adoptée en 1991 quand Internet n'existait pas.

Elle y a mis pour condition que la publicité pour l'alcool soit interdite sur les sites destinés à la jeunesse et aux sports et qu'elle ne concerne pas les messages intrusifs comme les "pop-ups".

Les défenseurs de la santé publique critiquent ces restrictions en faisant valoir qu'elles *"n'auront aucune portée réelle"*. Réunis dans un collectif, ces associations soutiennent un amendement défendu par les députés Yves Bur (UMP, Bas-Rhin) et Jean-Marie Le Guen (PS, Paris) qui limite la publicité pour l'alcool aux *"seuls sites des producteurs et des distributeurs"*.

*"Cet amendement constitue un bon compromis entre les intérêts économiques des producteurs et ceux de la santé publique"*, estime le collectif dans un communiqué. Tout autre choix, selon lui, ouvrirait *"un boulevard à la Drinks Industry internationale qui a les moyens financiers de submerger la Toile avec toutes sortes de publicités"*.

**Cécile Prieur**

\*\*\*\*\*

## LIBERTES

### Données sensibles : Eric Besson prône la mise en place d'un "voile de l'ignorance"

InternetActu | 06.03.09

Lancé par le premier ministre en avril 2008, l'exercice de prospective [France 2025](#) a réuni 8 groupes de travail, 350 experts, afin de tracer une "cartographie du futur", et proposer un "GPS de l'action publique".

Faute d'avoir pu consulter les rapports des groupes de travail -qui n'ont semble-t-il pas été rendus publics ([1](#))-, le [1](#)-, le [rapport final](#), remis par Eric Besson juste avant qu'il ne passe du secrétariat d'Etat chargé de la prospective au ministère de l'Immigration, mérite un moment d'attention, au moins pour les deux grandes notions qu'il évoque.

#### Favoriser les "classes créatives" à la française

Le rapport souligne ainsi l'évolution du rapport au travail, et l'importance de la notion de "[classe créative](#)" élaborée par [Richard Florida](#) et qui réunirait ceux qui, sans se considérer consciemment "*comme une classe ont en commun une philosophie de la vie qui met l'accent sur la créativité, l'individualisme, la différence et le mérite*" :

Ces personnes s'emploient à résoudre les problèmes d'une façon créative, en s'appuyant sur des sommes complexes de connaissances pour régler des problèmes précis, ce qui exige généralement un degré élevé d'instruction et, par conséquent, un capital humain de grande qualité. Ce qu'on attend généralement d'eux, c'est de penser par eux-mêmes. Ils appliquent ou allient des façons d'aborder les problèmes d'une façon particulière adaptée à la situation, font preuve d'un grand discernement, tentant peut-être quelque chose de radicalement nouveau de temps à autre.

Une approche que d'aucuns pourraient rapprocher de l'approche qu'ont les Américains de la "[culture hacker](#)". Traduit en français par Eric Besson, cette "*classe créative*" prend une tout autre teneur, et tournure. Celui qui n'était alors pas encore secrétaire général adjoint de l'UMP la résumait en effet comme suit :

Cent ouvriers peu qualifiés qui choisissent ou qui sont contraints de se former pour passer d'un secteur en déclin à un secteur d'avenir contribuent, collectivement, autant à la richesse de la France que le créateur d'une entreprise de même taille, ou que l'expert qui publie l'étude sur laquelle se fonde le précédent pour construire son projet.

Mettre sur le même plan 100 chômeurs en reconversion, un chef d'entreprise et l'expert qui lui permet d'élaborer son "*business modèle*" est d'autant plus étranger à la culture économique française que "*la France se caractérise par une faible coopération entre dirigeants et employés et, au total, des relations marquées par la défiance*". Un état des lieux qualifié par Besson de "*scénario noir à éviter*".

Il conviendrait pour cela d'inventer de nouvelles organisations, relations et innovations sociales, afin d'augmenter la réactivité et la souplesse des entreprises, et de développer les réseaux, contenus et usages du numérique. Sans être inscrite noir sur blanc, la référence au web 2.0 apparaît en filigrane, "*les nouvelles technologies favorisant une gestion plus décentralisée, qui repose sur l'autonomisation des employés et sur une participation active des salariés*".

Reste que le concept même de "*classe créative*" est aussi décrié par certains [plusieurs chercheurs \(.pdf\)](#), qui dénoncent "*son approche statistique pseudo-scientifique*" sa "*perspective reaganienne de l'économie*", qui serviraient surtout les intérêts du consultant qu'est aussi Florida, mais aussi le fait qu'"il n'existe pas l'ombre d'une donnée empirique pour étayer aucune des hypothèses centrales de la théorie de la classe créative" :

Cette exhortation à la mise en oeuvre de politique en faveur de la classe créative n'est-elle pas qu'une forme nouvelle de la tendance libérale à la réduction de l'Etat providence pour les plus démunis parallèlement aux incitations fiscales pour les entreprises et les plus riches ?

### **Le "voile de l'ignorance" : un "choix de civilisation"**

Le rapport souligne également une "*tendance prononcée au 'désenchantement du progrès' : face aux innovations, nos concitoyens ont tendance à en surestimer les risques, et à en sous-estimer les bénéfices*". Le principe de précaution ne semble pas emporter les suffrages de Besson :

Savoir que l'usage d'une technologie comporte un risque est une chose, une autre est de pouvoir évaluer ce risque et, par exemple, de savoir s'il est très supérieur ou au contraire très inférieur au risque que prend, par exemple, un Français qui utilise une automobile quotidiennement (2).

Eric Besson note cela dit, quelques lignes plus loin, que "*les perfectionnements de la génétique et des nanotechnologies devraient permettre des progrès notables, comme le diagnostic précoce d'un nombre croissant de maladies*", privilégier une médecine plus préventive que curative, et donc relativiser les statistiques globales au profit d'une "*individualisation des risques*", ce qui n'est pas sans poser problème :

Cette prédictibilité et cette individualisation peuvent avoir leur revers. Mal comprises, elles risquent de mener certains à des diagnostics simplistes, et conduire à stigmatiser comme malade une personne n'ayant même pas développé le premier signe de pathologie. Surtout, ces

nouvelles technologies (...) pourraient donner la possibilité de discriminer des individus selon le risque qu'ils présentent.

Eric Besson propose dès lors de "maintenir intact le "voile d'ignorance" (3) qui nous interdit de désigner par avance lequel d'entre nous coûtera le plus cher à la société (et de) définir des verrous -et des sanctions lourdes lorsque ces limites seront transgressées- qui interdisent la collecte et la diffusion de l'information sur certains des aspects les plus intimes de notre vie". Un "choix de société" qui relève de la "décision politique", sinon d'un "projet de civilisation".

Les possibilités accrues de traitement de l'information pourraient également accroître à l'excès la notion de responsabilité. Ceux qui, présentant un risque de diabète, n'auraient pas suivi scrupuleusement les prescriptions que le corps médical aurait définies pour leur bien risqueraient de se voir sanctionnés (par exemple, en payant plus cher leur protection sociale), avant même l'apparition du moindre signe de pathologie. Le veut-on ? Souhaiterons-nous fixer des limites à ces pratiques ou bien les conditionner à des obligations préalables d'information et de prévention ?

Le scénario rejoint ici celui de la levée du voile d'ignorance, mais en le conjuguant avec une notion de culpabilité. La promotion de la responsabilité ne doit pas aller trop loin. Autant une société d'assistanat et d'irresponsabilité absolue n'est pas un modèle souhaitable, autant la responsabilité totale peut induire un modèle de société tout aussi repoussant.

### **Vers une "carte d'identité génomique" ?**

Des politiques qui seront cela dit, et tout comme les entreprises, juges et parties, non seulement parce qu'ils seront tous deux maîtres d'oeuvres, et destinataires, des informations collectées, mais aussi parce qu'il est question de redéfinir la notion de "service public" afin, entre autres, de développer la "coproduction de la sécurité" par une "multiplication d'offres professionnelles par les entreprises de sécurité et d'assurances", voire une "privatisation de l'espace public".

Eric Besson note ainsi que "les Etats et les entreprises disposeront de moyens massifs de collecte et de traitement des informations sur chacun (qui) iront au-delà de la carte d'identité numérique; elles pourraient inclure une sorte de "carte d'identité génomique", au fur et à mesure qu'établir une carte génétique coûtera de moins en moins cher".

Eric Besson souligne également "le risque que l'angoisse sécuritaire ne conduise la société à adopter des conceptions déterministes, en matière de criminalité et de délinquance". Le rapport "Technologies et vie quotidienne" anticipe ainsi une "ville sûre" passant par "un essor des technologies et services de localisation, de communication, de reconnaissance (biométrie), de prévention et d'anticipation". Une vision que Besson "ne partage pas (...) Hormis des cas extrêmes de récidives, l'imputation de faits délictueux par une logique probabiliste me semble poser des questions qui mériteraient une analyse plus approfondie !"

Evoquant le maillage et l'interconnexion silencieuse des puces et identifiants de l'"internet des objets", Eric Besson est formel : "il s'agit d'éviter qu'il ne livre sur chacun de nous des informations que nous aurions souhaité ne pas divulguer (ce) pourquoi le "droit au silence des puces" mérite non seulement d'être proclamé, mais surtout mis en oeuvre de façon effective."

Reste à savoir si ses propositions en matière de "silence des puces" seront suivies d'effets, mais aussi et surtout quelles seront les décisions politiques en matière d'interconnexion de données, et si les choix "politique (et de) civilisation" qu'il appelle de ses voeux sera bien celui du "voile de l'ignorance", et donc de la présomption d'innocence, ou bien celle de la levée de ce même voile, et d'une société basée sur la responsabilité totale, et donc la "culpabilité".

Notes :

1. Contacté, le secrétariat d'Etat à la prospective n'a pas été en mesure de répondre à nos questions, qui portaient sur la mise en ligne de la série de rapports des groupes d'experts, et sur les suites à attendre du compte-rendu qu'en a fait Eric Besson.

2. Les statistiques à ce sujet évoque le chiffre de 87,9 tués par million de Français, la moyenne européenne étant de 88,5. Si, en France, on dénombre toujours 6 morts pour 100 accidents corporels, en vingt ans, le nombre de tués aurait été divisé par plus de 2, alors que la circulation augmentait de près de 80 %.

3. Pour le philosophe libéral américain John Rawls, le "voile de l'ignorance permet de mettre en place une forme d'égalité, et donc de justice sociale, dans la mesure où personne ne connaît "sa place dans la société, sa position de classe ou son statut social, pas plus que personne ne connaît le sort qui lui est réservé dans la répartition des capacités, et des dons naturels, par exemple l'intelligence, la force, etc.". Pour Amartya Sen, prix Nobel d'économie, il en va aussi d'une conception politique de la justice : "les inégalités existantes sont vécues comme étant socialement justes. Les règles de justice sociale définies par Rawls sont des règles d'équité. L'équité ne s'oppose point à l'égalité puisqu'elle découle d'une configuration différente du système des inégalités. La recherche de l'équité » devient la quête d'une forme supérieure d'égalité".

Hubert Guiraud

\*\*\*\*\*

## TECHNOLOGIES / PIRATAGES

Alain Rocca, président des productions Lazennec, membre du Club des producteurs européens, et président d'UniversCiné, société de distribution de films indépendants en VOD

### Loi Hadopi : faut-il sanctionner le piratage ?

LEMONDE.FR | 06.03.09 |

**RE@gle972 : Lorsqu'on voit le prix d'une place de cinéma, notamment avec l'arrivée de la 3D numérique, quelle alternative au piratage peut-elle être proposée à un**

**cinéophile pour accéder régulièrement à sa passion en famille ou avec des amis, les cartes d'abonnement ne profitant pas aux accompagnateurs ?**

**Alain Rocca** : Ce sont deux choses différentes. On ne va pas faire de langue de bois, le cinéma c'est cher. Les deux questions se mélangent : la question du piratage d'un côté, et d'un autre côté, la question du prix. Le prix, on y répond dans un cadre légal. On ne peut pas répondre à une offre de prix mal organisée en refusant de payer le prix.

**Candide : Les nouvelles technologies et l'irruption de nouvelles pratiques (auto-édition, auto-production, coopération) ne nous incitent-elles pas à réviser et ré-évaluer la "valeur" que nous accordons à la création, notamment musicale ? Engranger des dizaines de millions pour une chansonnette, n'est-ce pas un peu excessif dans le monde que nous connaissons ?**

**Alain Rocca** : C'est une question qui dépasse énormément le champ du cinéma. Même si on est très concerné, parce qu'on a vu arriver dans les cinq dernières années des formes audiovisuelles qui sont à la marge de ce qu'on connaissait de manière classique comme étant le film de cinéma. Et ces formes sont certainement un espace qui va avoir un énorme développement, mais c'est à l'écart de ce qu'on appelle les filières. Ce qui est en jeu autour du piratage, c'est la possibilité pour quelqu'un de faire de son désir de cinéma un métier. Et cela restera toujours un espace contingenté.

**Philippe : Ne pensez-vous pas que la chronologie des médias incite au piratage ? L'entente entre les acteurs de l'industrie du cinéma vise à forcer les gens à consommer les films au cinéma alors que le nombre de téléchargements montre clairement qu'il existe une demande très forte pour la VOD (vidéo à la demande) dès la sortie en salles.**

**Alain Rocca** : Un film de cinéma, c'est un contenu audiovisuel très particulier, très singulier, qui a pour priorité, pour objectif, d'organiser une rencontre entre le public et un film dans une salle de cinéma. Toute la filière cinéma est organisée autour de la possibilité laissée pour que cette rencontre ait lieu. S'il n'y a pas cette rencontre dans une salle de cinéma, il n'y a pas de film de cinéma.

**Balbusard : Que pensez vous de l'initiative de Kassandre, un site qui regroupe artistes et acteurs, mais qui eux, ont fait le choix d'une diffusion libre sur Internet ? De même, que pensez-vous de l'initiative de Radiohead, sur la distribution d'*In Rainbows* ? De même, pourquoi en France, ne peut-on être que propriétaire du support, et non de l'œuvre ?**

**Alain Rocca** : En France, on peut tout à fait mettre à disposition un film de cinéma de manière libre. Il faut juste avoir l'accord des ayant droits. Et cela va très probablement exister dans le cadre de l'offre légale qui va exister bientôt. Mais ce seront des initiatives initiées et maîtrisées par les ayant droits uniquement. Comme c'est le cas pour Radiohead. On peut tout à fait imaginer qu'un cinéaste décide pour un film donné d'en engager la production dans une logique de libre accès une fois qu'elle est terminée, mais ce n'est possible que si tout cela se déploie dans le contexte de l'offre légale.

**Stefan : Ne pensez-vous pas que la taxe sur la copie privée peut donner l'impression de légitimer en partie le téléchargement illégal ? N'est-il pas incohérent de maintenir la taxe sur la copie privée en parallèle de la loi "Création et Internet", et ce même si en théorie la taxe sur la copie privée n'est plus censée tenir compte du téléchargement illégal ?**

**Alain Rocca** : C'est une question tout à fait légitime dans la mesure où la taxe sur la copie privée est complètement fondée lorsqu'on est dans une rémunération de l'œuvre qui est payée au forfait. A priori, la rémunération de l'œuvre dans sa diffusion Internet est payée à l'acte.

Donc la justification d'une rémunération pour copie privée est fondée sur autre chose, qui est faire participer l'industrie des équipements à la création audiovisuelle. C'est plus une question qui est de l'ordre du politique que de l'obligation technique.

**adrien : Ne pensez-vous pas que le monde du droit n'a pas cerné à temps le bouleversement que représente Internet, qui oblige à penser la loi différemment, ne fonctionnant plus sur la sanction mais l'incitation ?**

**Alain Rocca :** D'accord avec le début de la phrase, pas avec la fin. La notion de propriété intellectuelle a été fondée pendant deux siècles sur le fait que la copie était dégradée par rapport à l'original. Dans le monde numérique, la copie n'est pas dégradée par rapport à l'original, et cela déstabilise complètement les fondements de la propriété intellectuelle, ou plus exactement, cela enlève aux fondements juridiques de la propriété intellectuelle leur évidence dans les pratiques.

**SB93 : Que pensez-vous des sites de streaming ?**

**Alain Rocca :** Du mal. Je pense qu'à partir du moment où on diffuse un film sur Internet sans expliciter clairement que visionner un film sur Internet doit obligatoirement s'accompagner du paiement d'un droit de visionnage, cela détruit toute la filière cinéma.

**verrechio : Selon vous, les exploitants n'ont-ils pas fait preuve de conservatisme en refusant jusqu'à présent de bouger sur la chronologie des médias ? Alors même d'ailleurs que la fréquentation des salles a rarement été aussi bonne, à la différence du marché de la vidéo qui, lui, est touché de plein fouet par la piraterie ?**

**Alain Rocca :** Non, l'exploitation, la salle de cinéma, c'est l'endroit où le film de cinéma devient réellement un film de cinéma. Et il le devient parce que c'est l'endroit qui permet cette rencontre entre un public qui sort de chez lui et un écran, dans une salle qui rassemble ce public. Cette rencontre-là a tout simplement besoin de temps. Le cinéma, c'est un contenu audiovisuel à rythme lent, c'est long à écrire, c'est long à fabriquer, et la construction de sa rencontre avec le public, elle est longue.

**verrechio : Est-ce que c'est toute la chronologie des médias qu'il faudrait réviser, en rétrécissant le délai de diffusion de Canal+ et des autres chaînes ?**

**Alain Rocca :** La question de la chronologie des médias, la filière cinéma est en train d'y répondre en essayant de trouver une place à la diffusion du film de cinéma sur Internet qui ne déstabilise pas les anciens modes de diffusion du film de cinéma, qui satisfasse les nouveaux publics qu'on peut rencontrer sur Internet, et qui respecte les droits des créateurs. Ce n'est pas facile...

**Philippe\_43 : Pourquoi ne pas tout simplement autoriser la VOD dès le jour de la sortie en salle (quitte à moduler le prix) ? Pourquoi ne pas laisser aux consommateurs le choix ?**

**Alain Rocca :** Parce que le cinéma, c'est un petit espace dans le monde des contenus dans lequel le patron, c'est le créateur. Jean-Pierre Jeunet, quand il fait son prochain film, c'est sa volonté que le film puisse d'abord rencontrer son premier public dans une salle de cinéma, et pas seulement une soirée. Et il faut bien comprendre que moins l'œuvre a de notoriété préexistante, plus elle a besoin de ce temps en salle pour exister dans l'histoire des films comme un film de cinéma.

**Utilisateur10 : Ne pensez-vous pas que le prix des films en VOD reste trop élevé (à l'achat et en location) ?**

**Alain Rocca** : Non, je relie directement le prix des films quand on les voit aux salaires qu'on paie à ceux qui vivent de ces métiers. Il faut appeler un chat un chat. Si l'on veut que des gens de plus en plus nombreux puissent faire de leur passion du cinéma un métier, il faut que le cinéma reste quelque chose de cher.

**Julien** : **Vous dites que prix et piratage sont deux choses différentes, pourtant elles sont étroitement liées. L'un est la cause de l'autre. Avant de sanctionner, ne serait-il pas préférable de changer la politique tarifaire ?**

**Alain Rocca** : C'est certain qu'à partir du moment où il y a un prix, c'est toujours moins bien qu'une situation dans laquelle on peut avoir la même chose sans payer. Mais dans ce cas-là, il faut avoir le courage de dire, quand on regarde un film sans le payer, qu'on prétend que la maquilleuse, le chef opérateur, le réalisateur, le scénariste et tous ceux qui ont collaboré à la fabrication de ce film doivent le faire le week-end et gagner leur vie autrement.

**JulienRoux** : **Que pensez-vous des milliers de sites Internet ayant adopté le "black out" et qui se livrent à une campagne d'information sur les enjeux de la loi Hadopi (Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) ?**

**Alain Rocca** : Je pense que c'est une manière très malhonnête et dangereuse d'influer sur le débat.

**Hadopimise** : **Au lieu de répondre à la concurrence par une amélioration de leurs produits et une diversifications des modes de diffusion, pourquoi les majors se sont-elles arc-boutées derrière leurs produits "vache à lait" (CD et DVD) et ont-elles déclaré la guerre à tous les internautes ?**

**Alain Rocca** : Je ne crois pas que les majors aient déclaré la guerre aux internautes, parce que le principe d'une major, c'est de toujours chercher plus de clients. Par contre, les majors savent certainement que pour améliorer leur offre, ce n'est possible que s'il n'y a pas en parallèle des entreprises pirates qui proposent la même offre pour rien.

**BoOz** : **Comment évaluez-vous l'impact sur le cinéma (positif ou négatif) des échanges sur Internet ? (Les films les plus téléchargés sont aussi ceux qui connaissent le plus de succès en salle, et il n'y a jamais eu autant de monde dans les salles de cinéma qu'aujourd'hui, le prix d'une place étant deux fois plus cher aujourd'hui qu'il y a dix ans.)**

**Alain Rocca** : A titre personnel, je pense que l'Internet peut permettre d'offrir à tous les cinéphiles une salle de projection privée idéale. Pour ça, il faut siffler la fin de la récréation et passer à la construction de la diffusion du film de cinéma de demain sur Internet.

**kamarad** : **Le piratage permet l'accès à tous à une culture cinématographique. Ne permet-il pas au contraire le développement de l'industrie cinématographique ?**

**Alain Rocca** : Bien sûr, celui qui voit un film sans en avoir payé le visionnage profite de ce que ce film lui apporte, il faut juste qu'il ait en tête qu'il empêche que sa vision d'aujourd'hui permette la production des films de demain, ce qui a été depuis un siècle la base de l'économie du cinéma.

**celegorm** : **Pourquoi la licence globale n'est-elle pas soutenue en France alors qu'elle l'est (par les mêmes acteurs) aux Etat-Unis ?**

**Alain Rocca** : Parce que la licence globale fonctionne pour le paiement au forfait – c'est le modèle des chaînes de télévision – et ne sert qu'à garantir le règlement des seuls auteurs de l'œuvre, qui, dans le cinéma, ne représentent que 10 à 20 % du coût.

**verrechio : Vous dites que la rencontre entre le public et un film a besoin de temps... mais maintenant, il n'est pas rare qu'un film quitte l'affiche au bout de dix-quinze jours... N'est-ce pas paradoxal ?**

**Alain Rocca :** Non. Le film qui a quitté l'affiche au bout de quinze jours, c'est justement un film qui a eu très peu de temps pour construire sa rencontre avec le public, et c'est bien pour ça qu'il faut arrêter ce rétrécissement du temps laissé pour cette rencontre.

**ivan : A-t-on une étude indépendante qui fasse la preuve que c'est le piratage qui entraîne la baisse des ventes de CD et DVD ? Je n'en connais pas.**

**Alain Rocca :** Il n'y a pas besoin d'étude indépendante pour comprendre que si je peux avoir un produit sans le payer, je vais être assez peu tenté de payer pour avoir ce même produit.

**celegorm : Pensez-vous réellement qu'un film téléchargé est une vente perdue ?**

**Alain Rocca :** Non. Je m'explique : sur 100 personnes qui ont regardé un film sans en payer le droit, le pourcentage de ceux qui accepteront de payer pour regarder ce même film n'est certainement pas égal à 100 %. Tout le défi de l'offre légale est de faire que ce pourcentage ne fasse que croître.

**Krapo : Pensez-vous que le système de "riposte graduée" contre les internautes se rendant coupables de téléchargements illégaux soit efficace, suffisant, et surtout réellement applicable ?**

**Alain Rocca :** Chacun son métier. Repérer un acte illicite et le sanctionner, surtout lorsque cet acte illicite est de l'ordre du comportement privé, ça ne doit pas être facile. Je préfère laisser à ceux dont c'est le métier accoucher du bon dispositif, qu'on ne pourra juger qu'à l'usage.

**Babar75 : Tout en conservant le principe de la réponse graduée (avertissement par mail, puis lettre recommandée), ne pensez-vous pas que le troisième étage de la fusée (suspension de l'accès Internet qui peut aller jusqu'à un an) mérite le passage devant le juge plutôt que par une autorité administrative ?**

**Alain Rocca :** Je vais prendre un autre exemple : si je perds mon job, je n'ai plus de revenus, et je ne paie pas mon accès Internet à mon FAI, je pense qu'il ne passe pas devant un tribunal pour me couper l'accès à Internet, qui pour le coup devient quelque chose de vital pour mon existence. Donc quelqu'un qui s'avère avoir clairement et de manière récidivante piraté des films de cinéma, je vois mal pourquoi il faudrait encombrer les tribunaux avec lui, en comparaison du cas précédent.

**Killer69\_1 : Quelles solutions pour les fichiers digitaux qui ne sont pas disponibles en offre légale ? (Deux députés de la majorité ont déposé hier un amendement, pour rendre inattaquable le "piratage" d'œuvres dont l'offre légale est indisponible.)**

**Alain Rocca :** Il n'y a qu'un politique pour sortir une proposition aussi hypocrite. Je parle de films de cinéma. Dire à Jean-Pierre Jeunet, au motif que lui et ses producteurs auraient décidé de réserver le film aux salles de cinéma pendant neuf mois, qu'à ce titre-là on puisse pirater leur film, je suis très inquiet sur des parlementaires qui puissent avoir ce genre d'idées.

**Domino : Pensez-vous vraiment pouvoir changer la situation actuelle (piratage massif, etc.) alors que nulle part dans le monde, une réglementation n'a pu modifier quoi que ce soit à ce qui est devenu une habitude fortement ancrée chez de nombreux (jeunes et moins jeunes) internautes ?**

**Alain Rocca** : C'est exactement ce qu'on nous a dit en 1987, quand nous avons institué la contribution obligatoire des chaînes de télévision au financement de la production cinéma, qu'aujourd'hui le monde entier nous envie.

**rslv** : **Si les pirates proposent la même offre que les majors gratuitement... comment se financent ces entreprises pirates ? Comment ont-elles accès aux créations originales ?**

**Alain Rocca** : Comment elles se financent ? C'est une très bonne question. Et il y a des types qui planchent sur ça pas loin d'ici, à la brigade financière de répression des trafics. Comment elles accèdent aux œuvres ? En les piratant à l'occasion de n'importe quelle diffusion, très facilement, en vidéo. Et en tout cas, sans jamais avoir obtenu ni même demandé l'accord des ayant droits.

**indy** : **Je télécharge des films pour savoir quel DVD acheter, je fais une grande différence entre le Divx (qualité moyenne) et le DVD ou Blu-Ray (bonne qualité), je ne suis pas le seul à pratiquer ainsi.**

**Alain Rocca** : Nous avons, à UniversCiné, l'idée d'offrir bientôt un service qui permette à l'internaute d'avoir un panorama de l'offre DVD proposée sur le film que nous avons en ligne. Un petit peu comme fait la Fnac pour ses appareils photo. Développer un service de ce type, vous imaginez que ça n'est possible que dans un contexte d'offre légale généralisée.

**ivan** : **Le monde du jeu vidéo, dans les années 90, a imputé au piratage les mêmes déboires que ceux que vous indiquez aujourd'hui. Toutes les protections ont été crackées. Les professionnels du jeu vidéo ont réagi en investissant et apportant des jeux de qualité, et ils gagnent aujourd'hui beaucoup d'argent. Que pensez-vous de cette stratégie ?**

**Alain Rocca** : La production indépendante de films de cinéma qui vous permet de découvrir *Eldorado*, Desplechin, Guédiguian, Laurent Cantet, et tant d'autres, n'a rien à voir avec les modèles industriels du jeu vidéo. Le paiement à l'acte est justement le seul modèle économique qui permette à un artisan qui ne dispose pas de ressources industrielles énormes d'avoir quand même la possibilité de faire naître un film original.

**FireRyu** : **Les albums et les films les plus piratés sont bien souvent les plus célèbres ("blockbuster"). Derrière eux se trouvent des artistes et des réalisateurs énormément fortunés. Vous affirmez que le piratage empêche la juste rétribution de ces artistes, mais je vous pose la question : à la vue de leurs fortunes colossales, la rétribution jusqu'ici offerte à ces personnes a-t-elle un jour été juste ? A cette question, vous imaginez bien que je dépasse le simple juridique pour poser une question plus morale...**

**Alain Rocca** : Je suis d'accord avec vous en ce sens que les revenus de Clint Eastwood, Dany Boon, Arnaud Desplechin ou Mathieu Kassovitz sont proprement exceptionnels. Le piratage n'est certainement pas une réponse au fait que nous vivons dans une société dans laquelle les écarts de revenus sont immenses, parce que dans ce cas, que dire des revenus colossaux engrangés par les individus qui ont monté un certain nombre d'entreprises de l'Internet, qui ont construit leur fortune sur le piratage ?

**celegorm** : **Vous parlez des petites productions et écartez la licence globale, alors que justement elle permettrait d'effectuer une répartition plus juste de la valeur... N'est-ce pas paradoxal comme position ?**

**Alain Rocca** : La licence globale, pour qu'elle permette une répartition juste de la valeur, serait de l'ordre de plusieurs dizaines d'euros par mois et par internaute. Soyons sérieux. *Entre les murs* coûte 3 millions d'euros, et c'est un film très peu cher. N'oubliez jamais ça.

**baca : Et les cachets des acteurs ? Ne sont-ils pas trop importants ?**

**Alain Rocca** : Même réponse que tout à l'heure : le piratage n'a rien à voir avec le fait que telle ou telle corporation soit trop ou trop peu payée.

**Kbill** : **Aujourd'hui, les médias ont annoncé que le film de Luc Besson *Taken* avait engendré 100 millions de dollars au box-office américain. Ce même Luc Besson avait fait une harangue anti-piratage dans le monde. A la manière de certains penseurs de l'Internet, ne peut-on pas considérer le téléchargement illégal comme un "impôt progressif" ?**

**Alain Rocca** : On va faire un petit cours d'instruction civique, et on va dire que l'impôt s'applique à l'ensemble des citoyens de la communauté après avoir été organisé par les délégués de cette communauté, à savoir les parlementaires.

**Babar75** : **A vous lire, on a le sentiment que rien ne doit changer, que les "bons" producteurs et éditeurs de contenus, et notamment de films, ont raison de continuer à vendre des films chers, et que finalement l'Internet ne sera acceptable que totalement asservis aux contraintes de ces bons éditeurs et producteurs (et chaînes TV), par exemple en imposant une vidéo à la demande coûteuse, avec des films diffusés tardivement. Finalement, qu'êtes-vous prêts à accepter pour que ce nouveau marché de la vidéo à la demande se développe, au risque de laisser le "marché illégal" prospérer ?**

**Alain Rocca** : Je crois que la question est mal posée. Je ne me sens pas dans une logique de deal avec en face de moi des gens qui me disent : si tu ne fais pas ce que je te dis, je vais te détruire. Ma préoccupation est la même que celle qui a concerné le cinéma avec l'arrivée de la télévision il y a vingt ans, puis du DVD il y a dix ans, de l'Internet aujourd'hui : comment faire pour garantir la pérennité de la création cinématographique, la satisfaction des cinéphiles et la solidité de la filière cinéma ? C'est pas un deal, ça, c'est du travail.

**Domino** : **Pensez-vous pouvoir faire face au mécontentement massif que provoquerait l'application de vos propositions ? J'ignore comment ce mécontentement pourrait se manifester, mais ne vaudrait-il mieux pas essayer d'écouter ce qui se dit sur tous les sites Internet ? Certaines personnes sont de bonne volonté. Et puis, si Hadopidoit devenir DAVDSI, quel intérêt ?**

**Alain Rocca** : Si ces personnes sont de bonne volonté, cela va se voir très vite, puisqu'elles accepteront de payer les films lorsqu'elles les regarderont. Si, par contre, ce qu'elles veulent c'est regarder les films sans les payer et contre l'avis de l'ensemble de ceux qui les fabriquent, je pense que le cinéma en souffrira terriblement, mais qu'est-ce que vous voulez que je leur dise ?

**Korben** : **Aucun des partisans Hadopi n'a l'air de le voir mais la loi est inapplicable techniquement. Cela va coûter des fortunes à l'Etat et possiblement aux FAI avec un résultat médiocre car le grand public sera déjà passé à des moyens de piratage sous les radars... En avez-vous conscience ? Quel est votre plan B ?**

**Alain Rocca** : C'est une très bonne question. Ce n'est pas impossible qu'une petite partie d'internautes réussisse à faire disparaître la possibilité que nous avons aujourd'hui de faire des films comme *Séraphine*, comme *Eldorado* ou comme *Entre les murs*. Par contre, on continuera de toute manière à faire le cinéma de divertissement grand public qui saura très, très bien récupérer à son profit l'attitude dévastatrice de ces internautes.

**celegorm** : **Vous parlez d'individus et d'entreprises sur le Net qui ont construit leur fortune sur le piratage. Vous y incluez YouTube, Dailymotion ou Free, Neuf-SFR ?**

**Alain Rocca** : Oh là, là, là, je ne citerai pas de nom. Je tiens à rester un peu tranquille, d'autant que je traite avec ces fournisseurs d'accès. Je vais essayer une réponse un peu plus sérieuse. L'équipement des ménages en Internet et l'habitude d'un nombre toujours plus grand de personnes de se servir d'Internet pour une multitude de besoins ont été poussés par des entreprises dont la première des préoccupations n'était absolument pas de garantir la production durable de contenus. En effet, ils ont pu profiter de l'offre existante de contenus pour rendre très attractive l'offre d'équipement sans se poser de question, ou plutôt sans avoir à rémunérer cette offre de contenus, car elle avait été financée par sa diffusion sur d'autres médias. Plus Internet va devenir un média majoritaire, plus la question que la diffusion d'un contenu sur Internet aujourd'hui permette la production des contenus de demain va devenir essentielle. C'est ce qui se joue en France aujourd'hui autour de ce débat sur le piratage.

**ivan** : **Vous esquiviez la question du parallèle avec le jeu vidéo. Les utilisateurs sont prêts à payer pour de la qualité et pas pour les autres films, il en ira de même pour les films Hadopi ou pas ! Je suis allé voir entre les murs au cinéma et pas les Chtis ! Vous êtes condamnés à réinventer votre métier sinon vous êtes déjà mort.**

**Alain Rocca** : J'ai répondu à la question du jeu vidéo en disant que si le modèle classique de la production cinéma, à savoir qu'un film de cinéma est payé par les cessions de droits de diffusion payés sur ce film, si ce modèle-là est détruit par les internautes, ne subsistera qu'un modèle de production cinéma industriel, dans lequel des entités économiques extrêmement puissantes, très capitalisées, seront les seules capables d'initier, de fabriquer et de mettre sur le marché, dans des logiques d'offre saturante, des objets audiovisuels qui auront à peu près autant à avoir avec un film de cinéma qu'un jeu vidéo a à voir avec un jeu de cartes.

**Christophe\_L** : **Le problème pour vous n'est-il pas de tenter de borner, éthiquement et/ou juridiquement, un univers virtuel (l'Internet) qui est un univers illimité et (à mon grand regret), sans grandes règles déontologiques ? Autrement dit, n'est-il pas titanesque de s'atteler à instaurer des règles dans un univers proche d'une jungle accaparée par les internautes ?**

**Alain Rocca** : Là, on quitte le débat technique. Je fais partie des gens à qui l'inconnu et la jungle ne font pas peur, et l'immensité encore moins. Je suis convaincu que je continuerai à trouver des spectateurs qui acceptent de payer pour les deux heures de plaisir que Bouli Lanners leur permet de vivre en regardant son film *Eldorado*.

**Antonin\_1** : **Vous vous plaignez que les gens préfèrent ne rien payer s'ils le peuvent, mais quelle est l'offre légale en face ? Je suis allé voir votre site de VOD, et désolé mais c'est loin d'être intéressant pour le consommateur : 5 euros le film pour 48 heures de location, c'est bien plus cher que dans n'importe quel magasin de location de DVD... Donc avant de se plaindre, pourquoi ne développez-vous pas une vraie offre intéressante ?**

**Alain Rocca** : Vous avez complètement raison. Malheureusement, on est dans une équation très simple : pour baisser les tarifs, il nous faut plus de clients. Or plein de clients nous disent que nos tarifs sont trop élevés. C'est le serpent qui se mord la queue. D'autant plus qu'en parallèle, le film que je propose à 4,99 euros, vous pouvez l'avoir pour rien. Ce que nous savons, c'est que dès que le visionnage illicite va devenir réellement sanctionné, les possibilités que nous avons de trouver les investisseurs qui vont nous permettre de baisser nos prix pour élargir nos spectateurs sont sans commune mesure avec la grande difficulté que nous avons actuellement à trouver ces investisseurs, du fait du boulevard ouvert au visionnage illicite.

**Jul** : **Le problème est un manque d'offre pertinente, 25 euros un DVD c'est cher. Tant que le modèle complet de l'économie du divertissement ne sera pas sérieusement remis à plat, pourquoi vend-on encore des CD ? Pourquoi un DVD est-il si cher ? Pourquoi Danny Boon a-t-il gagné 27 millions et se plaint-il encore du piratage ?....**

**Alain Rocca** : C'est le modèle complet de l'économie capitaliste. C'est-à-dire que si l'on considère que les problèmes de la presse sont liés aux revenus de ses dirigeants, que les problèmes du foot sont liés aux revenus des footballeurs, et que les problèmes du cinéma sont liés aux revenus de ses acteurs, j'ai tendance à croire qu'on raconte n'importe quoi.

**sandrine** : **La société Wizzgo, avec son "magnétoscope numérique", affichait 1 294 euros de recettes publicitaires en une année d'existence. N'y a-t-il pas une vraie illusion d'une criminalité extrêmement lucrative, entretenue par les chiffres fantaisistes de l'industrie ?**

**Alain Rocca** : C'est trop facile de dire que toutes les études ne sont pas sérieuses et que tout ce qui se dit, c'est des bêtises. Soit Wizzgo est une catastrophe économique en soi, et ça va s'arrêter tout seul, soit Wizzgo est un modèle économique construit sur le fait de ne pas payer les contenus dont on fait commerce, et dans ce cas-là, les tribunaux sont là pour ça.

**ivan** : **Commencez par établir la preuve que c'est le piratage qui fait baisser le CA et pas la faible qualité des productions. Alors le débat pourra réellement commencer. Qu'en pensez-vous ?**

**Alain Rocca** : J'en pense que sanctionner un acte illicite de visionnage, c'est d'abord parce que c'est illicite. Ce n'est pas pour des conséquences économiques que cette sanction est légitime.

**celegorm** : **Pour quelle raison, d'après vous, les acteurs (Free, SFR...) n'ont-ils pas encore développé une offre conséquente alors qu'ils ont tout à y gagner ? N'y a-t-il pas un peu d'hypocrisie du côté des ayant droits qui empêcheraient, sous couvert de conserver des exclusivités et récolter plus d'argent, la constitution d'une offre complète ?**

**Alain Rocca** : Non, pas du tout. Les fournisseurs d'accès, le jour où ils s'installent clairement dans une logique qui rémunère les contenus et qui le signifient à leurs clients, vont voir leur marge opérationnelle baisser. Or ils ont des investissements colossaux à faire pour continuer leur développement. Les ayant droits ne sont pour rien là-dedans.

**mp** : **Quid du cinéma pornographique ? Ce dernier souffre également du piratage mais l'utilise pour se répandre...**

**Alain Rocca** : Ils sont trop forts ! Je pense que le porno fait partie de cette première phase de pénétration (*sic*) d'un média dans les foyers, et que ça l'a probablement accélérée. On est maintenant prêt à passer à une phase plus adulte (*re-sic*) des contenus sur Internet.

**Pat31** : **Les seules études qui sont énoncées par vos industries sont des études faites par vous-même. Comment pouvez-vous croire que le consommateur est assez crédule pour tout croire ? Comment expliquez-vous que l'année 2008 a enregistré le plus de fréquentation dans les salles de cinéma ? Bizarrement, on n'en entend pas beaucoup parler...**

**Alain Rocca** : Pour moi, c'est complètement cohérent. La fréquentation en salle, ça mesure le désir de cinéma de la population. Le nombre d'actes de visionnage illicite mesure exactement la même chose. Ça ne me surprend pas du tout que dans un pays où le désir de films de cinéma est croissant, ça se ressent dans les salles, les premiers lieux du cinéma, et sur les écrans d'Internet, lieu où le cinéma doit avoir sa place.

**Patrick** : **Dans la même veine, la plate-forme de téléchargement de jeux Steam a fait une expérience intéressante : en baissant le tarif d'un jeu de moitié, ils ont multiplié les ventes par dix. De même, iTunes a créé un véritable marché en donnant la facilité et le bon prix. Ne pensez-vous pas qu'il suffirait d'offrir des services faciles**

## **d'utilisation aux clients qui veulent payer plutôt que de s'acharner à leur taper dessus quand ils n'ont pas (ou peu) d'alternative ?**

**Alain Rocca** : Encore une fois, c'est la question du prix. Si je prends l'exemple de la Fête du cinéma, on voit bien qu'on peut imaginer des tas de pratiques tarifaires qui permettent d'avoir une variété très, très large du prix qu'on vous demande de payer pour voir un film. On ne pourra avoir de réflexion dynamique et adaptée sur les politiques de prix qu'à la condition que l'acte illicite soit clairement sanctionné. Baisser les prix, oui, à la condition que cette baisse de prix ne vienne pas détruire la filière qui propose le film. C'est la base de l'économie. Qu'est-ce que c'est d'autre que le prix, si ce n'est la fixation d'un échange entre l'acheteur et le producteur qui garantisse le renouvellement de la production ?

N'oubliez pas non plus qu'une économie, de manière générale, se développe et se dynamise par la consommation, que baisser les prix a une limite connue dans tous les secteurs, c'est quand la baisse des prix se traduit par la baisse des revenus des individus qui participent à l'économie.

Baisser les prix pour avoir plus de spectateurs, oui ; baisser les prix pour être obligé de diviser par deux la rémunération des artistes et des techniciens qui font les films, non.

**belette** : **La loi Hadopi n'est-elle pas un prétexte pour renforcer le contrôle sur les citoyens ? On a l'impression que la liberté est chaque jour plus restreinte. On chasse les fumeurs, les conducteurs de voitures, et maintenant les internautes.**

**Alain Rocca** : Non, la loi Hadopi, c'est juste pour essayer de ne pas faire perdre aux Français l'habitude de payer un film de cinéma quand ils le regardent. On ne répond pas à son boucher qui vous propose le steak trop cher en lui volant le steak quand il a le dos tourné. Sinon, on n'a plus de boucher, et on n'a plus de steak.

**Chat modéré par Olivier Dumons**

\*\*\*\*\*

## **ENVIRONNEMENT**

### **Trafics de déchets**

LE MONDE | 07.03.09

Des milliers de tonnes de déchets électroniques, dont la collecte et le traitement sont encadrés par des directives européennes, sont exportées illégalement chaque année. En février, le quotidien britannique *The Independent* et la chaîne Sky News ont diffusé une enquête réalisée avec Greenpeace : grâce à un système de localisation par satellite, ils ont suivi à la trace un téléviseur cassé déposé dans une déchetterie britannique. Celui-ci a atterri chez un revendeur, sur le marché d'Alaba, à Lagos, au Nigeria.

Dans un rapport sur les transports transfrontaliers de déchets, rendu public mercredi 4 mars, l'Agence européenne de l'environnement s'intéresse à ce phénomène : "*L'Union européenne a exporté 3,6 millions de téléviseurs couleur en 2005, ce qui correspond à 100 000 tonnes, avec une valeur moyenne par unité de 339 euros.*" Télévisions d'occasion ou appareils destinés à la casse ? Impossible à dire. Y regardant de plus près, des enquêteurs ont découvert que le prix

moyen des téléviseurs transportés vers le Ghana (*photo ci-contre*), le Nigeria ou l'Egypte était de 28 euros l'unité. Il ne peut donc s'agir que d'appareils usagés, destinés à être recyclés, démantelés, voire brûlés pour en récupérer les métaux, par des personnes ne bénéficiant d'aucune protection face aux risques sanitaires encourus.

**Gilles van Kote**

\*\*\*\*\*

## **ECONOMIE**

### **Une hémorragie boursière sans fin**

LE MONDE | 07.03.09

Des actionnaires d'Eurotunnel sont heureux. Vingt ans après l'inauguration du tunnel sous la Manche, ce qui était un gouffre financier est devenu une petite société rentable. Même dans la crise. Pour la première fois de l'histoire d'Eurotunnel, les centaines de milliers de petits porteurs se sont vu offrir, mercredi 4 mars, un dividende de 4 centimes d'euros.

Les actionnaires d'Eurotunnel font figure de cas isolé. Car à part eux, aucun épargnant dans le monde n'a de raison de se réjouir. Depuis l'été 2008, les marchés plongent. Et en mars, la tendance ne s'inverse toujours pas. Entre le lundi 2 et le vendredi 6 mars, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York a ainsi cédé encore 6,17 %. Maintenant sous les 7 000 points, il a retrouvé ses niveaux de 1997.

En Asie, après une baisse de 5,22 %, le Nikkei de la Bourse de Tokyo s'est approché, lui, de ses plus bas niveaux depuis vingt-six ans, tandis qu'en Europe, Paris, Londres et Francfort ont enregistré des baisses de 6,22 %, 7,82 % et 4,61 %.

Pas de quoi se réjouir donc. Mais les Bourses ne font que refléter une situation économique désastreuse. En zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) estime que le recul du produit intérieur brut (PIB) atteindra 2,7 %. Les économistes de Merrill Lynch prédisent même un recul de 3,1 %.

Aux Etats-Unis, la situation est encore pire. Là-bas, on parle de moins en moins de récession et de plus en plus de dépression. De fait, selon Goldman Sachs, la contraction du PIB sera de 7 % au premier trimestre et le chômage continue de progresser. Il frappe désormais 8,1 % de la population, du jamais-vu depuis décembre 1983.

Le noeud des problèmes vient de la finance et reste dans ce secteur où, en dépit de plans de soutiens massifs, les choses ne font qu'empirer. L'assureur américain AIG a ainsi annoncé des pertes inouïes de 100 milliards de dollars en 2008 (78,9 milliards d'euros), obligeant un nouveau renflouement du Trésor de 30 milliards de dollars.

Mais s'il est le plus spectaculaire, le cas d'AIG n'est pas une exception. L'assureur britannique Aviva a aussi annoncé des résultats désastreux (885 millions de livres, soit 992 millions d'euros) faisant plonger tout le secteur, y compris Axa.

Du côté des banques, ça ne va guère mieux. Pour le marché, la situation est si compromise que les nationalisations semblent inévitables. Cela devient même une évidence pour l'ex-numéro un mondial, Citigroup. Traduction : la banque sera sans doute sauvée, mais ses actions seront rachetées par l'Etat pour un montant dérisoire. En Bourse, la sanction a été radicale et l'action Citigroup s'échange au prix d'un pain au chocolat, autour de 1 dollar. Une humiliation pour le géant bancaire dont la capitalisation était, avant la crise, parmi les plus importantes au monde.

*"Les choses empirent parce qu'il y a un manque de financement pour les banques dans le monde et certains marchés, particulièrement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni", a expliqué Michael Geoghegan, le patron de HSBC, en annonçant, lundi, une chute des bénéfices de la banque de 70 % en 2008, ainsi qu'une augmentation de capital géante de 14 milliards d'euros. " Nous n'avons pas touché le fond", a-t-il ajouté.*

Le problème est que tant que le secteur financier ne sera pas assaini, l'économie ne pourra pas redémarrer. Si le crédit reste grippé, les entreprises peinent, les investissements freinent et la consommation ralentit. Le secteur automobile est parmi les plus affectés. Et, là encore, c'est un géant américain, General Motors, qui inquiète le plus. Le groupe serait prêt à se placer sous la loi de protection des faillites, évoquant *"un doute substantiel sur sa capacité à survivre"*, dans son rapport annuel remis jeudi aux autorités boursières.

Au-delà de la finance ou de l'automobile, ce sont tous les secteurs de l'économie qui sont affectés. Va-t-on s'en sortir ? Sans doute. Mais quand ? Le marché attend un signal clair pour rebondir. Pour Gilles Moëc, économiste chez Merrill Lynch, ce déclic pourrait surgir d'ici quelques mois, le temps que les actions des banques centrales et des plans de relance des gouvernements commencent à faire sentir leurs effets. *"Il faut prendre la mesure des délais"*, explique-t-il. Reste que l'absence de mesures supplémentaires en Chine désespère les marchés.

Pour l'économiste Steen Jakobsen, en revanche, il ne faut rien attendre de ces plans. *"L'Etat résout un problème de dette en rajoutant de la dette. Il faut revoir les manuels d'économie !"*, estime-t-il. Selon lui, le seul salut peut venir du G20 du 2 avril, avec des mesures fortes et coordonnées des différents Etats. Si l'exercice est réussi, l'indice américain S & P 500 pourrait reprendre 25 %, sinon *" ce sera la panique"*, prédit-il.

**Claire Gatinois**

\*\*\*\*\*

**CULTURE / EDITION**

Point de vue

## Défendons le libre commerce des idées et de la création, par Antoine Gallimard

LE MONDE | 12.03.09

L'année 2008 aura été celle d'une prise de conscience : celle d'un incontournable horizon numérique pour le marché du livre. De sorte qu'il n'est plus guère aujourd'hui de rencontres ou de tribunes autour du livre qui ne s'essaient à fixer la ligne de fuite de sa totale dématérialisation. Mais la perspective échappe encore à ceux qui voudraient la tracer d'un geste sûr.

Si l'on est enclin à la prospection, il faut se résoudre à essayer de deviner ce que laisse à peine entrevoir le fond estompé du paysage éditorial actuel. Au premier plan du tableau demeurent le livre, la librairie, les bibliothèques et bien sûr, des lecteurs qui tournent des pages. Nous savons tous ce que nous perdrons à vouloir les gommer ; cela fait des années que nous nous battons pour maintenir leur présence au coeur des villes, dans les écoles comme sur les lieux de consommation de masse.

Le livre y tient sa place avec une belle assurance. C'est l'expression d'une conviction, si bien exprimée par Michel Tournier : *"Je crois qu'un livre a toujours deux auteurs : celui qui l'a écrit et celui qui le lit."* Et ce livre a aujourd'hui de sérieux arguments pour se maintenir face à la crise même si, dans un climat de nervosité, l'on sent bien que la chaîne se tend.

Tant qu'il ne sera pas prouvé que la valeur d'usage du livre dématérialisé et des supports qui en permettent la lecture égale celle du livre imprimé (et nous en sommes loin aujourd'hui, pour l'édition dite de littérature générale), il s'agira de veiller à ce que les acteurs traditionnels du livre puissent déployer leur activité dans des conditions au moins équivalentes à celles d'aujourd'hui. On sait que ce commerce est fragile : il suffit de rien, de vraiment rien, pour qu'un libraire, un éditeur indépendant, ne ferment boutique. Et la faiblesse de la rentabilité moyenne dégagée par le secteur rend absurde toute allégation de corporatisme.

S'il y a quelque chose à défendre, c'est le libre commerce des idées et de la création. Le livre en est aujourd'hui le premier support. N'allons pas le détruire, au prétexte qu'il faut bien vite investir un marché qui, somme toute, n'existe pas (tout au plus quelques centaines de livres numériques vendus par Gallimard en 2008, à comparer aux millions d'exemplaires vendus en support papier). Nous n'en sommes pas aujourd'hui à ce que les observateurs anglo-saxons appellent *"l'i-tunes moment"* du livre. L'un des bienfaits de la crise est que l'on a appris à se méfier des prophéties d'experts. La prudence est de mise, même si elle n'est pas toujours bien comprise.

Pour satisfaire aux appels insistants du camp des modernes (depuis leur téléphone mobile), il est une première chose à faire qui, à terme, les préservera eux-mêmes de la plus grave des crises, celle de la perte de sens et du radotage. *"Au commencement était le Verbe ; à la fin, le lieu commun"*, prédisait, dans *La NRF*, le poète polonais Stanislaw Jerzy Lec. Une première chose à faire, donc : préserver les conditions de la création et d'une juste rémunération de

celle-ci. Nous avons un cadre pour cela : celui du droit d'auteur, premier indice de valorisation du livre par ce qui le caractérise en propre, et non par sa capacité à attirer des ressources publicitaires.

Or ce droit est aujourd'hui contesté. Le Grand Règlement auquel le continent américain risque de nous inviter à souscrire au titre de la numérisation de masse engagée indûment par Google n'est, somme toute, qu'un faux-semblant ; bien sûr, il y aurait, si les ayants droit le souhaitent, une redistribution des profits réalisés aux Etats-Unis. Mais en contrepartie, Google aurait toute liberté sur son territoire pour faire ce qu'il entend de ce patrimoine plus ou moins dérobé.

Que gagnera-t-on à satisfaire l'appétit d'un seul acteur ? On comprend mieux pourquoi le moteur de recherche américain s'est tant pressé de scanner des bibliothèques entières. Pour le bienfait de l'humanité ? Ou pour s'assurer une avance de fait qui permettrait d'engendrer un avantage de droit. On nous dira : les éditeurs européens n'avaient qu'à se réveiller avant et faire leur Google. L'argument est au moins aussi spécieux que de reprocher à son épicier de n'être pas Michel-Edouard Leclerc.

Bien sûr, nous nous sommes mis en alerte et avons cherché à défendre les droits de tous les bénéficiaires de la chaîne, individuellement et collectivement. Nous avons dit à Google (et à d'autres) que nous voulions bien travailler avec lui, mais dans le respect du bien de chacun. A lui l'algorithme de recherches ; à nous les fichiers, qui les avons conçus, qui les avons, les premiers, lus et défendus, puis rendus dûment transmissibles, suivant les règles de l'art. C'est bien notre droit, n'est-ce pas, et celui des auteurs ?

Cela vaut autant pour les fonds de catalogue que pour les nouveautés. Nous nous sentons aussi responsables de ce "livre numérisé" (issu du scan d'un livre imprimé) que du "livre numérique" (adapté directement du fichier de l'imprimeur ou créé sans précédent papier, qui se prête plus facilement à des usages nomades).

Chacun a ses règles propres de lisibilité que nous ne voulons pas, éditeurs, nous laisser imposer par des impératifs de techniciens. Nos interlocuteurs, c'est là le signe d'un réel progrès, commencent à le comprendre. Et Google se préoccupe même d'acquérir une base de données bibliographiques qui donne un début de fiabilité à sa Très Grande Bibliothèque. Mais est-ce bien un progrès que l'ogre se serve d'un couteau et d'une fourchette ?

On en vient alors à cette seconde nécessité : la maîtrise de la distribution et des conditions de commercialisation du livre dématérialisé. C'est par la reconnaissance de sa spécificité que le livre papier s'est aussi bien maintenu en France, dans sa précieuse diversité. Cela n'est pas le résultat d'une heureuse combinaison de forces. Ce sont des choix, publics et privés, qui ont présidé à cet équilibre.

Il faut agir de même pour le numérique. Le livre est un objet à l'économie trop fragile pour que, digitalisé, il se voie valorisé par des mécanismes exogènes, victime annoncée de "l'idéologie gratuite". Car ce n'est pas qu'au livre numérique que l'on touchera alors ; mais bien aussi au

livre papier dont on ne comprendra plus qu'il fût à payer au juste prix et qu'on aura soumis à une concurrence telle qu'il ne pourra plus se maintenir sous forme imprimé.

Or personne n'est aujourd'hui bien sûr que cet horizon est souhaitable et nécessaire : c'est là que se situe le grand mensonge. Aussi est-il urgent que les éditeurs se préoccupent d'organiser leur distribution numérique et de structurer, tant qu'il en est encore temps, une offre de qualité, dûment valorisée, protégée, dans le respect des usages du lecteur, et surtout plurielle dans son accès et ses "modes de consommation".

Voilà à quoi, depuis de nombreux mois, nous travaillons tous. Auteurs, éditeurs, libraires et pouvoirs publics songent ensemble aux moyens à mettre en oeuvre pour que ne s'effondre un édifice qui fait exception. On réfléchit à l'interopérabilité et à la qualité des fichiers, à la lutte contre le piratage, à la maîtrise du prix de vente, à l'adoption d'une TVA à 5,5 % pour le livre numérique (n'est-il pas plus flagrant aveu d'impuissance que de soutenir qu'un livre, du moment qu'il est dématérialisé, est assimilable à un logiciel...), à l'implication des libraires et de leur savoir-faire.

En entente avec les auteurs, on numérise, on structure, on adapte, sans qu'un marché du livre numérique n'ait encore émergé. On s'efforce encore de déployer nos marques sur d'autres supports, comme un prolongement adapté, ad hoc, de nos contenus et surtout de notre savoir-faire, de notre légitimité. Et l'on sait combien les réseaux modernes ont besoin de ces autorités nées du monde qui les a précédés.

Des secteurs comme le livre pratique, encyclopédique, documentaire, touristique sont les premiers concernés. Et il est déjà de bons exemples qui cependant peuvent aller de pair avec un recul, en librairie, des ventes papier. Il faudra trouver des mécanismes de compensation. On mesure combien il est difficile aujourd'hui d'avancer sans empiéter sur les champs ensemencés.

**Antoine Gallimard** est PDG des éditions Gallimard.

\*\*\*\*\*

## **CULTURE / EDITION**

Point de vue

### **L'édition française au crépuscule ?, par Olivier Querenet de Breville**

LE MONDE | 12.03.09 |

Avec l'arrivée du papier électronique et de nouvelles formes de publications, le secteur de l'édition française aurait-il vécu ses heures de gloires ? Cette question semble encore un peu saugrenue aujourd'hui. Pourtant, de nombreux signes montrent que l'édition française se rapproche d'un gouffre tant ses particularités la rendent vulnérable aux évolutions technologiques et culturelles en cours. Les évolutions technologiques sont déjà connues. Le

développement de l'encre électronique permet de détenir de 100 à 150 livres sur un lecteur dont l'écran offre un confort de lecture équivalent à celui d'une page imprimée.

Impossible de connaître les chiffres de vente du lecteur commercialisé aux Etats-Unis par Amazon, le Kindle, mais les chiffres qui circulent varient de 260 000 unités à plus de 1 million, et l'appareil était indisponible après Noël pour cause de rupture de stock. Il y aura toujours des inconditionnels de l'objet imprimé, mais le développement de ces lecteurs numériques s'accompagnera d'un transfert du marché de l'imprimé vers le numérique de 5 % à 10 % du marché à terme au minimum. Pour preuve, les acheteurs du lecteur d'Amazon sont majoritairement des personnes de 55 à 65 ans. Il ne s'agit donc pas d'un gadget destiné aux seuls férus de haute technologie.

En parallèle, Internet devient le média le plus efficace pour faire connaître un nouvel ouvrage - tous les grands auteurs américains possèdent leur site. L'auto-publication à compte d'auteur se répand au point d'être à l'origine des best-sellers américains lorsqu'ils sont repris par les maisons d'édition traditionnelles qui sont maintenant qualifiées d'"*old publishing houses*", synonyme de qualité mais aussi de conventionnel et de prix très élevés. Au Japon, les romans écrits à l'origine pour les téléphones portables ont représenté, une fois imprimés, quatre des cinq premières ventes de livres en 2007. Ces évolutions sont identiques à celles qui ont permis de faire naître la forme du roman au XVIII<sup>e</sup> siècle. Depuis lors, l'édition n'avait pas connu de révolution technologique qui porte en germe de nouvelles formes d'écriture.

## **LA DISTRIBUTION FRAGILISÉE**

Ces mouvements sont inéluctables et signifient à terme la chute du système d'édition à la française. En France, l'économie de ce secteur repose en effet sur deux piliers : les distributeurs qui achètent les livres aux éditeurs et les vendent aux libraires, et un réseau dense de librairies.

En tant que tel, l'éditeur ne dégagne pas de profit car celui-ci est "confisqué" par les distributeurs qui appartiennent aux deux grands groupes d'édition (Hachette et Edeco) ou aux grandes maisons comme Gallimard, Flammarion, La Martinière ou Media Participation.

Le distributeur, lui, dégagne des profits en fonction du flux des ouvrages. Il gagne en envoyant les livres et lors de leur retour en cas de mévente. Toute réduction des flux se traduit par une baisse très rapide des profits du distributeur, car le métier exige des frais fixes élevés et une forte intensité capitaliste. Très vite donc, l'arrivée de l'édition numérique va fragiliser le distributeur. La situation n'est pas plus favorable du côté des libraires, dont la marge est comprise entre 1 à 3 %, avec des frais fixes (loyers et salaires) très importants dans la structure de leur compte de résultat. Dès lors, une baisse marginale du chiffre d'affaires (de 3 % à 7 %) de la librairie liée aux évolutions du mode de consommation de l'écrit et aux prix trop élevés du livre imprimé fera basculer la majorité des librairies en perte structurelle. C'est donc leur disparition qui est programmée par l'arrivée des offres d'ouvrages numériques.

Or le livre est un marché de l'offre. Il ne se vend que s'il est vu par le lecteur dans le point de vente. Il y aura donc un effet de contraction supplémentaire du marché du livre avec la disparition des petites librairies, qui n'exposeront plus les livres. Le cercle vicieux s'installera sur toute la chaîne du livre française et la loi sur le prix unique, qui devait protéger la densité du réseau de librairies en France, risque de devenir son fossoyeur.

Le livre disparaîtra du paysage des petites villes pour subsister tant bien que mal dans des points de vente offrant des superficies d'au moins 600 à 1 000 m<sup>2</sup> pour être rentables, tout comme le disque a disparu des rayons des magasins. A terme donc, peu de librairies, une concentration des distributeurs qui n'empêchera pas une chute des profits des groupes d'édition, un livre imprimé qui coûtera de plus en plus cher car il sera devenu rare, et son transport représentera un coût unitaire prohibitif, et donc des ventes de livres encore plus réduites.

Il est temps que l'édition française réagisse et se remette en cause. Messieurs les dinosaures, pardon, les éditeurs, un peu d'imagination et de créativité, faute de quoi un autre monde se mettra en place sans votre présence !

**Olivier Querenet de Breville** est ex-PDG de Bordas.

\*\*\*\*\*

## TECHNOLOGIES / INTERNET

### La vie privée, un problème de vieux cons ?

InternetActu | 17.03.09 |

Sommes-nous aussi coincés et procéduriers au regard de notre vie privée que la société de nos grands-parents l'était en matière de sexualité ? Dit autrement : assiste-t-on aux prémices d'un bouleversement similaire, d'un point de vue identitaire, à celui de la révolution sexuelle ?

C'est la thèse esquissée dans un très intéressant [article](#) consacré aux bénéfices sociaux, personnels et professionnels du partage des données par les utilisateurs de réseaux communautaires et sociaux type "web 2.0".

Pour le professeur [Ravi Sandhu](#), responsable de l'[Institut de la cyber sécurité](#) à l'université du Texas à San Antonio, l'absence de pudeur des "natifs du numérique" (traduction de *digital natives*, le surnom donné à ceux qui ont grandi environné de technologies de l'information) serait comparable à l'attitude désinhibée avec laquelle les jeunes des années 60-70 abordaient la sexualité :

"Au début, les gens avaient très peu d'inhibitions, et adoptaient des pratiques très risquées. Nous en sommes un peu à ce stade, en matière de partage de données. Avec le temps, les gens ont appris que ce n'était pas sans danger."

Ce qui n'a pas empêché la libération sexuelle d'avoir lieu, et de profiter, in fine, à l'ensemble de la société.

La thèse est intéressante, la personnalité de ses auteurs ne l'est pas moins. [Don Peppers et Martha Rogers](#), les auteurs de l'article, sont à la tête d'un [cabinet](#) de consultants spécialistes de la relation clients, et *1to1media*, le journal où a été publié leur article, en est une filiale.

Ravi Sandhu, quant à lui, déclarait récemment qu'il travaillait "[en synergie](#)" avec la National Security Agency (NSA), le plus important des services de renseignement américains, qui a pour mission d'espionner les télécommunications : la NSA vient en effet d'implanter un nouveau supercentre de "*fouille de données*" (*data mining*, en VO) à San Antonio, et elle embauche un certain nombre des étudiants de Sandhu.

On peut facilement comprendre que des gens dont le métier est d'agrèger des données personnelles militent pour un changement de comportement vis-à-vis de la notion de vie privée, et cherchent à faire accepter l'idée que la population n'a rien à en craindre, mais tout y à gagner. Cette précaution prise, leur question fait-elle pour autant sens ?

### **Big Brother, un truc de vieux ?**

Récemment on [apprenait](#) que si un mineur sur cinq fait effectivement l'objet d'avance sexuelle via l'internet (une proportion tombée de 19 à 13% entre l'an 2000 et 2006), 90 % de ces "avances" sont le fait de personnes du même âge.

Ces avances relèveraient, pour l'essentiel, de plaisanteries, mais feraient aussi de plus en plus partie du "*nouvel ordre*" amoureux : aux Etats-Unis, un adolescent sur cinq, et un jeune adulte sur trois, ont ainsi déjà envoyé des photos ou vidéos d'eux-mêmes, nus ou à moitié nus, par l'internet ou le téléphone mobile.

En France, un rapport parlementaire [avançait](#) il y a peu que de nombreux collégiens n'iraient plus aux toilettes de peur d'y être photographiés. Et les 3/4 des jeunes Américains sondés reconnaissent qu'envoyer des contenus sexuellement suggestifs "*peut avoir des conséquences négatives sérieuses*", d'autant qu'ils savent (à 44 %) que ces contenus peuvent être partagés avec d'autres personnes que les premiers destinataires.

En tout état de cause, le jeu en vaudrait la chandelle : les éventuels dommages collatéraux que permettent ces technologies, complètement intégrées dans leurs vies, ne leur font pas plus peur que l'utilisation de la voiture, pourtant bien plus mortelle, n'effraie leurs parents.

Slate.fr publiait ainsi récemment une chronique de Matthieu Josse intitulé [La peur de la géolocalisation, c'est un truc de vieux ?](#) :

"La géolocalisation en temps réel, c'est un truc qui fait un peu peur à tout le monde. Et pourtant, vous n'y échapperez pas. Surtout vos enfants. Car cette technologie est déjà bien avancée et il n'y a aucune raison que les plus jeunes n'y trouvent pas une utilité sociale."

L'argument est un peu court. Mais les deux exemples d'utilisation donnés par Josse offrent une clef d'interprétation :

"Tout de suite, tout le monde a pensé à un aspect positif (savoir où est son même) avant de verser dans la parano tendance espionnage (votre femme/mari sait où vous êtes et éventuellement où vous n'êtes pas censé être)."

Comme s'il était "*normal*" de pouvoir géolocaliser son enfant, alors qu'il ne le serait pas de le faire entre adultes. Comme si les "*natifs du numérique*" avaient complètement intégré le fait de pouvoir, en tout temps et tout lieu, être surveillé par une technologie.

Mieux : loin de le percevoir comme une atteinte potentielle à leur vie privée, ils se focalisent sur l'utilité sociale, et les bénéfices, que d'autres d'abord, et eux ensuite, pourraient en tirer.

Lors de l'université de printemps de la Fing de 2007, consacrée aux [apprentis sorciers](#), plusieurs étudiants de l'École nationale supérieure de création industrielle (Ensci) ne comprenaient pas pourquoi nous étions plusieurs à être perturbés par leur façon décomplexée d'imaginer des usages ludiques -et commercialisables- des technologies de surveillance (leurs [affiches](#) illustrent ce billet).

Plus précisément, ils estimaient que si nous avons été choqués, c'est parce que nous étions "*vieux*", que ces technologies faisaient partie de leur vie, qu'ils avaient grandi avec, qu'elles ne leur posaient pas de problèmes et que nous devrions bien nous y adapter.

Le parallèle avec la révolution sexuelle s'arrête là. Au siècle dernier, les jeunes -et notamment les femmes- dénonçaient les tabous et carcans de la société, et voulaient plus de libertés. Aujourd'hui, les natifs du numérique ne militent pas "*contre*", mais "*pour*" : ils vont dans le sens du vent, non seulement de ceux qui font profession de nous "*profiler*", mais aussi de ceux qui prônent les notions de bien commun et de partage des données, pour une redéfinition de la notion de propriété tel qu'on le voit à l'oeuvre avec la culture du "*Libre*" (créative commons, logiciels libres).

Car ceux que perturbent l'idée de voir leurs enfants (ou salariés, collègues, amis) être ainsi "*espionnés*" pointent surtout le risque de "*contrôle à distance, de conformisme anticipatif (et) d'incitation à l'autocensure*" qu'induit ce maillage et cette interconnexion de données, comme le rappelle [Antoinette Rouvroy](#), du Centre de recherche informatique et de droit de l'université de Namur, dans un article intitulé "*Réinventer l'art d'oublier et de se faire oublier dans la société de l'information ?*" que vient de publier L'Harmattan dans un recueil sur [La sécurité de l'individu numérisé](#). Comme l'expliquait Gilles Deleuze :

"Le propre des normes modernes, et c'est ce qui caractérise le passage progressif de la société disciplinaire décrite par Michel Foucault (...) à la société de contrôle (...), est que ce sont les individus qui doivent s'imposer eux-mêmes non seulement le respect, mais l'adhésion aux

normes (...). Le pouvoir prend, dans la société moderne, la forme d'offres de services ou d'actions incitatives bien plus que de contrainte."

### Tous "à poil" sur le Net ?

Olivier Auber, volontiers provocateur, lançait pour sa part, l'an passé, et un peu à la manière de certaines communautés des années 70, un [Club des naturistes numériques](#) sur Facebook :

"A poil sur l'Internet, et de manière militante ! C'est l'Internet qui doit s'adapter à notre condition naturelle, pas l'inverse. A quoi sert la nature si l'on ne peut pas aller y batifoler à son aise ? A quoi sert le réseau si l'on ne peut pas y apprendre et rêver sans menaces (celles de la surveillance généralisée, du marketing, du regard d'autrui) ? ??Les naturistes numériques n'entendent rien protéger de leur intimité physique ou numérique. Ils veulent nager nu et librement dans l'immensité du réseau. Il veulent ressentir chaque vibration de la toile sans filtre et sans peur."

A ceci près que le problème des naturistes, ce n'est pas d'être nu, mais la façon qu'ont certains de les regarder, notamment ceux qui restent habillés. Nombreux sont ceux qui, utilisant des espaces protégés des regards extérieurs (communautés virtuelles semi-fermées, profils Facebook à accès restreint, etc.) s'ébattent depuis longtemps sur le Net, en toute liberté, et y échangent photos, vidéos et messages persos sans craindre de les voir exposés au tout venant.

Mais plus nombreux encore sont ceux qui s'épanchent sans se protéger, s'exposant au risque de se voir licenciés, non recrutés ou humiliés pour des propos ou photos considérés, à tort ou à raison, comme déplacés.

Le naturisme se [définit](#) comme "*une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par la pratique de la nudité en commun, ayant pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et de l'environnement*".

La notion de respect de l'autre, et de soi-même, est fondamentale. Or, confrontée à un regard extérieur, non préparé, non conscient des enjeux, et des règles, qui prévalent en la matière, la nudité peut choquer, ou être détournée de son objet initial.

Le chapitre intitulé "*Little Brother is watching you*" du recueil sur [La sécurité de l'individu numérisé](#) revient ainsi sur le débat qui a suivi la [mise en ligne](#) des salaires et déclarations fiscales des Suédois :

"Nous avons conclu que la qualité des informations est aussi reliée à la qualité de la lecture. Le fait de rendre accessible à tous des informations personnelles sans une vérification raisonnable de la qualité est dangereux : des individus peuvent être mal représentés et il n'existe pas d'assurance que les récepteurs de la (dés)information soient suffisamment compétents pour effectuer des jugements judicieux."

De même que le naturisme n'est pas une incitation au voyeurisme, mais une liberté que certains, dans des espaces-temps bien précis (chez eux ou dans des "clubs" prévus à cet effet essentiellement), font le choix de vivre et d'assumer, et que l'on ne saurait contraindre tout un chacun à vivre nu, en tout lieu et tout le temps, la transparence devrait rester un droit, une possibilité, pas une obligation, encore moins une contrainte. C'est non seulement une atteinte à l'intimité, mais cela peut aussi être vécu comme une provocation par ceux qui se contentent de regarder, et une humiliation par ceux qui se retrouvent ainsi "mis à nu" par des étrangers.

### **Pour en finir avec la vie privée ?**

Bill Thompson, célèbre éditorialiste spécialisé dans les technologies à la BBC, [avançait](#) récemment à la conférence Lift qu'on pourrait tirer partie de la fin de la vie privée qu'annoncent les sites sociaux et notre "société de bases de données", et [repenser](#) ce que nous entendons par "personnalité", ainsi que les frontières de ce qui relève du public, et du privé :

"Ceux qui n'hésitent pas à adopter, et utiliser, les technologies qui minent l'ancien modèle de vie privée ont énormément à apprendre à ceux qui craignent de voir leurs mouvements, habitudes alimentaires, amitiés et manière de consommer les médias être accessibles à tous.

Les utilisateurs de Twitter, Tumblr et autres outils de réseaux sociaux partagent plus de données, avec plus de gens, que le FBI de Hoover, ou la Stasi, n'auraient jamais pu en rêver. Et nous le faisons de notre propre chef, espérant pouvoir en bénéficier de toutes sortes de manières."

Les détectives privés, récemment réunis en congrès, semblent [du même avis](#), et semblent largement profiter de ce naturisme numérique : *"Facebook est très efficace, bien plus utile que les fichiers policiers comme Edvige. La Cnil ne nous met pas des bâtons dans les roues. Les gens racontent toute leur vie en détail. Et le plus fou : les informations sont exactes, la plupart ne mentent même pas."*

A ceci près que, comme le [soulignait](#) Daniel Kaplan, *"Edvige stocke par principe de soupçon, sans nous demander notre avis ; les individus en réseau font des mêmes informations "sensibles" (et de bien d'autres qui le sont souvent moins) un usage stratégique, pour se construire eux-mêmes dans la relation aux autres, pour apparaître au monde sous un jour qu'ils auront au moins partiellement choisi. Du point de vue qui compte, celui des individus, de leur liberté et de leur autonomie, tout oppose donc les deux démarches !"*

La comparaison faite entre Edvige et Facebook a ceci de facile et démagogique qu'elle vise, non seulement à justifier un fichage policier, sinon illégal et amoral, tout du moins problématique d'un point de vue démocratique, mais aussi parce qu'elle justifie également toutes sortes de dérives. De même que le port d'une mini-jupe ou le fait de bronzer les seins nus ne sont pas des incitations au viol, l'exposition ou l'affirmation de soi sur les réseaux ne saurait justifier l'espionnage ni les atteintes à la vie privée.

Bill Thompson ne se contente pas de constater ce changement de statut de la vie privée. Pour lui, il devrait aussi constituer l'un des postulats d'un nouveau Siècle des Lumières, numérique, à bâtir. Il estime en effet que nos sociétés sont fondées sur des croyances à propos de l'intimité (et de la propriété) héritées des Lumières, mais qui seraient devenues obsolètes à l'heure où nos vies deviennent de plus en plus transparentes.

Pour lui, le droit à la vie privée repose également sur le fait qu'il est techniquement impossible de surveiller tout le monde, tout le temps. La technologie évoluant, Thompson prédit que, d'ici quelques années, nous serons tous sur écoute, par défaut, et que les autorités policières et administratives disposeront probablement d'un accès direct à toutes les données nous concernant.

Il faudrait donc en finir avec l'idée de la vie privée, ne serait-ce que parce que le droit à la vie privée, tout comme les mesures techniques de protection (DRM, censées brider l'utilisation faite de tels ou tels fichiers), ne sont jamais que des tentatives, vaines, d'enrayer la libre circulation et le partage des données.

"Si nous croyons en l'individu, si nous croyons que nous nous définissons essentiellement par les réponses que nous recevons de notre environnement et des gens qui nous entourent, alors l'intimité est une illusion qui n'est pas nécessaire.

Il faut repenser ce qu'est un être humain ! Pouvons-nous dépasser l'idée obsolète que représente la vie privée, la sphère privée, et prendre le risque d'essayer de vivre avec l'idée que la vie privée n'existe plus ? Certains en souffriront, d'autres iront également en prison, mais c'est peut-être le prix à payer pour bâtir un nouveau siècle des Lumières."

Mais peut-on bâtir un nouveau Siècle des Lumières en partant du postulat que "*certaines en souffriront, et que d'autres iront également en prison*" ? Et si la vie privée n'existe plus, que met-on en place pour lui succéder (sans forcément la remplacer) ? Et comment concilier les libertés inhérentes à nos démocraties avec le placement systématique sous surveillance de leurs citoyens de façons que ne renieraient pas les régimes totalitaires ?

### **La vie privée est la première des libertés**

La réponse à toutes ces questions est peut-être à chercher du côté de ce que nous apportent, effectivement, les technologies de l'information en terme de libertés. La révolution sexuelle n'a pas fait de l'échangisme ni des orgies le B-A.BA de la sexualité, mais a permis de décomplexer, et libérer, le rapport à la sexualité. De même, ceux qui revendiquent la libre circulation de leurs données personnelles ont déjà commencé à désinhiber, et décomplexer, tout ou partie de la façon dont nous protégeons notre identité. Mais cela ne se fait pas sans stratégies ni valeurs de remplacement.

Tous ceux qui se sont penchés sur la notion d'identité numérique constatent que ceux qui passent une bonne partie de leurs vies sociales sur l'internet ont appris à en maîtriser les outils,

à mettre en avant leurs compétences, qu'elles soient professionnelles ou non, leurs passions et expertises, et savent plus ou moins bien protéger ce qui relève à proprement parler de leur vie privée.

Ainsi, le journaliste de Mediapart qui, pour rebondir sur le désormais célèbre [portrait Google](#) d'un internaute lambda, publié par Le Tigre, avait décidé de me tirer le portrait, n'a pas trouvé grand chose d'attendatoire à ma vie privée (voir [Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur moi mais que vous aviez la flemme d'aller chercher sur l'internet...](#)). L'identité numérique est un processus, une construction, qu'il faut donc apprendre à maîtriser. Encore faut-il en avoir le droit, et la possibilité.

En conclusion de son article, Antoinette Rouvroy rappelle que la vie privée n'est pas "un droit fondamental parmi d'autres, elle est la condition nécessaire à l'exercice des autres droits et libertés fondamentaux" et que "le droit à la protection de la vie privée joue notamment le rôle d'un "système immunitaire de l'espace psychique".

La liberté d'opinion (de pensée plus d'expression), la liberté de circulation, et de réunion, les libertés politiques, syndicales et de culte, ne peuvent être exercées dès lors que l'on n'a plus le droit à la vie privée.

Et autant je doute que les marchands de données personnelles non plus que les partisans des logiques sécuritaires soient à même d'initier un mouvement d'émancipation similaire à la révolution sexuelle, ou au siècle des Lumières, autant il est effectivement fort possible que le processus d'émancipation, de partage et de libération de nos savoirs et compétences, tel qu'on le voit à l'oeuvre sur l'Internet, dessine effectivement les prémices d'un "nouveau monde", moins hiérarchisé, moins contrôlé "par en haut", et donc forcément plus démocratique et "par le bas".

Comme l'écrivait également Daniel Kaplan dans son éditorial précité, "Et si, à l'époque des réseaux, l'enjeu était de passer d'une approche de la vie privée conçue comme une sorte de village gaulois – entouré de prédateurs, bien protégé, mais qui n'envisage pas de déborder de ses propres frontières – à la tête de pont, que l'on défend certes, mais qui sert d'abord à se projeter vers l'avant ? Il n'y aurait pas alors de "paradoxe", mais un changement profond du paysage, des pratiques, des aspirations.

Voir aussi les travaux (en cours) d'un groupe de travail "[Informatique & libertés 2.0 ?](#)", réuni dans le cadre du programme "[Identités actives](#)" de la Fing.

\*\*\*\*\*

## **TECHNOLOGIES / INTERNET**

## Les technologies savent-elles nous parler d'amour ?

LEMONDE.FR | 13.03.09 |

*La façon dont nous aimons, rencontrons l'autre et échangeons avec lui a été profondément transformé par les technologies, comme le montre le succès des sites de rencontre. Les technologies savent-elles nous parler d'amour et comment ? C'est la question que posait la [conférence Lift](#) au sociologue Baba Wamé et à Frank Beau.*

Baba Wamé est sociologue, enseignant à l'[Ecole supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication](#) à l'université de Yaoundé et a soutenu une thèse à Paris II sur les usages de l'internet au Cameroun. Le Cameroun est un pays de 18 millions d'habitants, rappelle-t-il, qui compte 500 000 utilisateurs d'internet dont 350 000 qui se connectent depuis les 2500 points d'accès publics. Baba Wamé a étudié les usages des sites de rencontre auprès des Camerounaises. Ces femmes, ces "tchatteuses" comme il les appelle, ont entre 18 et 34 ans en majorité, un niveau scolaire peu élevé, et ne sont pas toutes célibataires loin s'en faut (certaines sont même mariées et font des rencontres parfois avec l'assentiment de leurs maris). Elles viennent surtout du Sud du Cameroun chrétien (par rapport au Nord, musulman, où l'internet est moins présent). En se connectant aux sites de rencontres, ces femmes cherchent à changer leur vie et celle de leur famille par le mariage, ainsi qu'à avoir des enfants métis (ce qui semble être particulièrement valorisant dans la société camerounaise contemporaine, à l'image de Yannick Noah, l'un des emblèmes du pays). "*Partir, c'est trouver une alternative à la misère*", rappelle Baba Wamé.

### **STRATÉGIES AMOUREUSES À L'HEURE DES SITES DE RENCONTRES**

Outre le fait que sur les sites de rencontre, les femmes peuvent s'inscrire gratuitement, la facilité d'utilisation de l'internet et l'amélioration des lieux de connexion (débits élevés, salles climatisées, box assurant la discrétion nécessaire pour se déshabiller devant l'oeil de la webcam...) ont été des facteurs qui ont facilité l'appropriation d'internet par les Camerounaises. "*Les femmes camerounaises ont des techniques pour accrocher les hommes sur le net*", notamment en établissant des stratégies pour sélectionner les fiches personnelles des partenaires potentiels (elles ne veulent pas des jeunes de moins de 30 ans, ni des noirs américains, et la Suisse est l'un de leur premier pays cible). Ces femmes doivent entretenir de bons rapports avec les moniteurs de cybercafés, car beaucoup surfent sans jamais être allés à l'école, sans même parler le français ou l'anglais, d'où la nécessité d'entretenir parfois de très bonnes relations avec les responsables des cybercafés. Enfin, il faut se souvenir que pour dénicher l'âme soeur, il faut être présent très régulièrement sur ces sites de rencontre : entre 4 et 5 fois par semaine. Chaque mois, il leur faut trouver quelque 150 euros pour supporter leurs frais d'accès, dans un pays où l'on vit avec moins de 2 euros par jour. Toute la famille participe pour financer la connexion, dans l'espoir que les relations internautiques finiront par un mariage, qui aura des retombées financières positives pour toute la famille.

A Yaoundé, seulement 10 à 15 % des Camerounaises qui utilisent un site de rencontre finissent par se marier. Mais 60 % de celles qui trouvent un mari en Europe finissent dans un réseau de prostitution. C'est peut-être cela la réalité des sites de rencontres vue d'Afrique.

## **METROMANTICS : LE MÉTRO ROMANTIQUE À L'HEURE DES TIC**

Frank Beau est un chercheur indépendant ([qui a souvent contribué à InternetActu.net](#)), auteur d'un excellent livre sur les transformations de notre culture à l'heure des jeux vidéos ([Culture d'univers](#)). Il s'est intéressé pour la Régie autonome des transports parisiens (Ratp), aux transformations de nos relations dans les transports. A quoi ressemblera le métro de demain ? Il sera à la fois un moyen de transport et d'échanges, assure Frank Beau. *"Mais comment une machine à flux peut-elle organiser un tissage entre les particules ?"* Internet permet-il d'éclairer l'avenir de nos échanges dans le métro ? Ce sont quelques-unes des questions que pose "l'amour mobile" (alias "metromantics"), l'étude que Frank a réalisée pour la Ratp et qu'il nous présente.

Assurément, le métro est un endroit propice à la rencontre, comme le montrent les sites de "retrouvailles" tels que [DisLeLui](#) ou [ParisBulle](#), qui servent aux usagers à lancer des bouteilles à la mer pour retrouver les personnes qu'elles y ont rencontrées. Frank est parti des récits postés sur ces sites pour les analyser et découvrir la forme commune à ces messages, qui tous se structurent de la même façon : un lieu, une histoire (avec un début et une fin), un désir, un espoir. Le langage qui se met en place entre deux personnes qui se croisent dans le métro est le contraire d'internet : c'est un langage non verbal, qui s'appuie sur le regard. Le regard est un choc électrique. Il est la "connexion". Mais comment passer de la connexion à l'échange ? Du regard au sourire ? C'est souvent ce que racontent les histoires que les gens postent sur ces sites. Pour cela, il y a des objets transitionnels : les corps bien sûr (le contact de la main, de l'épaule, des cheveux, voire de la nourriture...) composent des manières de se rapprocher selon un complexe "Tétris des corps". L'espace et le temps également : se rendre compte qu'on est dans le même espace, qu'on partage le même temps, qu'on participe de mêmes communautés de déplacements est important. Enfin, il y a de vrais objets transitionnels comme la musique, la lecture (le livre est en cause dans la moitié des annonces et donne prétexte à communication, car c'est à la fois ce qu'on lit et ce que les autres lisent qu'on lit) ou les téléphones mobiles. Dans le romantisme urbain de la rencontre, on projette assurément l'imaginaire amoureux d'une époque.

Qu'est-ce qui explique qu'il y ait des coups de foudre dans le métro ? C'est d'abord la coprésence ainsi que la diversité du public (qui démultiplie les possibles), mais également la force d'un lieu qui privilégie la communication non verbale (en cela, le métro est l'anti-internet, qui "verbalise d'abord"). Le métro est une zone autonome temporaire, [comme la définissait Hakim Bay](#), qui favorise l'intensité, qui focalise toute action ou tout regard en acte pour ceux qui participent du même espace. C'est ce qui explique que le métro, ce théâtre de l'éphémère, favorise des émotions particulières.

Dans ce contexte, les technologies de rencontre permettent de resynchroniser nos émotions, comme [LoveGetty](#), le service original de BlueDating (de rencontre par mobile via la technologie sans fil Bluetooth, permettant de détecter à proximité des profils complémentaires au sien) né au Japon en 1998. "Ne sommes-nous pas en train d'inventer des techno-phéromones ?", s'amuse Frank Beau. Les technologies nous permettent d'augmenter le territoire de négociation de nos rencontres (à l'image des papillons capables de ressentir leurs partenaires jusqu'à 10 kilomètres). Les profils des sites sociaux deviennent les signaux de ces phéromones. Reste à comprendre les codes sociaux de la négociation dans la relation qui s'instaure. Est-ce que la technologie peut les faire évoluer ? C'est ce à quoi s'amuse Frank Beau en imaginant un scénario délirant sur l'amour au 21e siècle. Que donnerait le développement du mobile dating, la "technopheromonisation" des espaces publics urbains, les oppositions et frictions entre les biolovers (ceux qui privilégient le processus biochimique dans la rencontre) et les technolovers (qui privilégient les outils de rencontre électroniques)... s'emballe Frank Beau, jusqu'à imaginer extraire une énergie de ces coups de foudre (le libidon) et développer un jour une phéromonnaie, nous permettant d'échanger l'énergie de nos sentiments...

Fou ? Forcément, mais ne faut-il pas un peu de folie pour oser parler d'amour sur l'internet à l'heure où la comparaison des profils tient lieu de sentiments ?

\*\*\*\*\*

## L'HISTOIRE

Entretien

### Les présidents face à l'histoire

LE MONDE 2 | 20.03.09

*Ma première décision de président de la République sera de demander au ministre de l'éducation nationale que [la dernière lettre de Guy Môquet] soit lue en début d'année à tous les lycéens de France. " Dès le jour de sa prise de fonctions, le 16 mai 2007, Nicolas Sarkozy annonçait la couleur : l'histoire figurerait en bonne place sur l'agenda de son quinquennat.*

Les mois suivants ne l'ont pas démenti : le 13 février 2008, lors du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le chef de l'Etat proposait de " confier à chaque élève de CM2 la mémoire d'un enfant français victime de la Shoah " ; le 13 janvier 2009, à Nîmes, il annonçait son intention de créer un musée de l'histoire de France ; entre-temps, il bousculait le protocole en " délocalisant " en province les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre, traditionnellement organisées à Paris.

Au-delà des polémiques soulevées par chacune de ces initiatives, quel sens donner au discours " sarkozyste " sur l'histoire ? Et en quoi se distingue-t-il de celui de ses prédécesseurs ? Ce sont les questions que nous avons posées à Patrick Garcia, maître de conférences à l'université de Cergy-Pontoise et chercheur associé à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP-CNRS).

Auteur d'une thèse sur la commémoration du bicentenaire de la Révolution de 1789, il travaille actuellement sur le rapport des différents présidents de la V<sup>e</sup> République à l'histoire de France.

**Depuis son élection à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy multiplie les interventions sur l'histoire de France. De la part d'un chef de l'Etat, cet interventionnisme est-il original ?**

Il est de tradition que le chef de l'Etat, en France, s'autorise à parler d'histoire. Napoléon III, par exemple, a publié pendant son règne une histoire de Jules César et a fait élever une statue de Vercingétorix... Cette propension qu'a le chef de l'Etat à se faire le locuteur du passé national s'est renforcée sous la V<sup>e</sup> République, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu des pouvoirs inédits que lui confère la Constitution. De ce point de vue, l'exemple des translations au Panthéon est emblématique. Sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques, les panthéonisations étaient proposées par les députés. Depuis 1958, c'est le président qui en décide seul...

On peut donc soutenir que le fait de " dire l'histoire " fait partie, sous la V<sup>e</sup> République, du " domaine réservé " du président de la République. D'ailleurs, si Jacques Chirac, par le biais de son entourage, a si mal réagi quand Lionel Jospin a proposé en 1998 que les soldats fusillés pour l'exemple pendant la première guerre mondiale " réintègrent la mémoire collective nationale ", c'est à mon avis beaucoup plus parce qu'il y voyait une immixtion injustifiée de son premier ministre sur un terrain qui était le sien que parce qu'il désapprouvait le contenu de cette position.

**Il n'y aurait donc rien d'original dans la façon dont Nicolas Sarkozy se réfère à l'histoire...**

A mes yeux, Nicolas Sarkozy se distingue de ses prédécesseurs sur trois points. D'abord parce qu'il a fait de l'histoire – et je crois que c'est sans équivalent – un élément central de sa campagne. Avant lui, aucun " grand candidat " ne s'était autant référé aux grandes heures de l'histoire de France. Et aucun n'avait à ce point utilisé l'histoire pour se démarquer de son prédécesseur. Pendant la campagne, en effet, Nicolas Sarkozy n'a cessé de fustiger la " repentance " dont Jacques Chirac, à ses yeux, s'était fait l'apôtre. Il a fait de sa vision de l'histoire – une histoire nationale " réenchantée " – un des éléments symboliques de la " rupture " promise aux Français.

La deuxième originalité tient au fait que Nicolas Sarkozy utilise l'histoire sur un mode très particulier, qui privilégie l'émotion aux dépens de l'analyse. C'est ce qu'illustre la façon dont il a convoqué la figure de Guy Môquet : le président a semblé penser que c'est en faisant lire dans les classes une lettre empreinte de pathos que les jeunes pourraient le mieux, sinon accéder à la connaissance de l'histoire de la Résistance, du moins s'inscrire dans une généalogie héroïque. Son idée de faire parrainer un enfant victime de la Shoah par chaque élève du cours moyen participe de la même logique : celle de la recherche d'icônes de proximité auxquelles il serait facile de s'identifier, quitte à court-circuiter toute démarche intellectuelle. Notons que cette initiative, annoncée en février 2008, peut aussi être interprétée comme un réajustement après

la suppression dans les programmes du primaire en avril 2007 de l'étude de la Shoah (celle-ci a été réintroduite dans les nouveaux programmes publiés en juin 2008).

Enfin, Nicolas Sarkozy détonne en mettant en scène de façon très spectaculaire son intérêt pour l'histoire. Par exemple en marchant seul sur le plateau des Glières enneigé pour honorer la mémoire des maquisards. Ou bien en délocalisant les cérémonies du 11 novembre à Douaumont dans la Meuse, un site à la fois plus grandiose et moins attendu que l'Arc de triomphe, où elles ont lieu traditionnellement.

En cela, il a pleinement pris la mesure du rôle que jouent les images en matière de "*communication sur l'histoire*". Sur ce terrain, toutefois, François Mitterrand lui avait déjà ouvert la voie, que ce soit en se rendant seul dans la crypte du Panthéon au lendemain de son élection en 1981, ou encore en tenant la main d'Helmut Kohl, de façon très théâtrale, à Verdun en 1984. Reste la question de la relation entre l'image produite et le message. Or l'image, pour devenir icône, doit avoir une charge symbolique forte...

### **Tous les présidents de la V<sup>e</sup> République ont-ils accordé à l'histoire la même importance ? Et tous lui ont-ils assigné la même fonction ?**

Globalement oui. A l'exception toutefois de Valéry Giscard d'Estaing. Ce dernier est en effet le seul à avoir explicitement considéré le passé comme un poids dont il convenait de se libérer. Au point de décider de supprimer, en 1975, la commémoration du 8 mai 1945 [*suppression sur laquelle François Mitterrand est revenu dès 1981*]. Ou de déclarer, lors de ses vœux télévisés pour l'année 1977 : "*Ne nous laissons pas accabler par les rhumatismes de l'histoire.*" Giscard d'Estaing, président jeune qui se voulait moderne, était d'avis qu'une nation ne pouvait pas se tourner véritablement vers l'avenir si elle ressassait constamment son histoire.

Les autres présidents ont fait un diagnostic différent. Ils ont pensé, en effet, que l'histoire peut avoir une fonction thérapeutique. Comme si le rappel de la grandeur passée était une opération de réassurance collective en même temps qu'un acte pédagogique permettant aux Français d'être de leur temps. C'était très net chez le général de Gaulle, à une époque où le pays venait de perdre, en quelques années, son immense empire colonial. C'est encore vrai aujourd'hui avec Nicolas Sarkozy, pour qui l'évocation d'une histoire glorieuse vise explicitement à conjurer le spectre du "*déclinisme*".

Le passé, toutefois, reste un domaine sensible qu'il convient de manier avec précaution. Comme le remarquait l'historien Fustel de Coulanges en 1872, l'histoire est en France "*une sorte de guerre civile en permanence*" qui nous a appris "*à nous haïr les uns les autres*". Les présidents de la République sont donc dans une position délicate. Le passé qu'ils doivent convoquer ne doit pas diviser mais unir. Quand Jacques Chirac accueille André Malraux au Panthéon, il prend soin de préciser qu'il n'est "*ni de droite ni de gauche mais de France*".

Cette nécessité d'insister sur ce qui rassemble conduit naturellement les présidents à mettre sous le boisseau les zones sensibles de notre histoire collective. Autrement dit à pratiquer une

mémoire sélective, où l'oubli a toute sa place. Ce fut le cas quand Georges Pompidou décida en 1971 de gracier l'ancien milicien Paul Touvier. Plus largement, le refus – jusqu'à Jacques Chirac – de reconnaître le rôle de l'Etat français et donc la responsabilité de la France dans la déportation des juifs s'inscrit dans cette politique qui considère que l'oubli peut être nécessaire pour conjurer les divisions de la nation.

**Par nécessité, les présidents de la République seraient donc tenus à un discours consensuel sur l'histoire de France. Ne leur est-il jamais arrivé de prendre des positions tranchées, quitte à se mettre en porte à faux par rapport à certaines franges de l'opinion publique ?**

Si, bien sûr. Car le président est aussi celui qui, de par sa fonction, se croit en devoir de délivrer une parole d'autorité sur l'histoire. Au moment des cérémonies du bicentenaire de la Révolution française, par exemple, François Mitterrand a clairement choisi son camp. A contre-pied des analyses de François Furet sur l' "achèvement" de la Révolution, reprises par son premier ministre Michel Rocard dans le but de promouvoir une culture politique du compromis contre une culture de la conflictualité, il fit le choix de s'inscrire dans une autre tradition, née de la synthèse entre l'historiographie républicaine et la lecture économique et sociale de la Révolution défendue à l'époque par l'historien Michel Vovelle.

De tous les présidents, c'est toutefois Jacques Chirac qui a sans doute pris les positions les plus iconoclastes, par rapport à la fois à ses prédécesseurs et à sa famille politique. On l'a oublié aujourd'hui, mais son discours du Vél' d'hiv, le 16 juillet 1995, qui reconnaissait l'implication de la France dans la déportation des juifs, tout en répondant sur le fond aux attentes de l'opinion, a fortement déplu à une partie de la droite, qui campait encore à l'époque sur la ligne gaullio-mitterrandienne considérant que la République n'avait pas à rendre compte des crimes commis par Vichy.

**Est-ce à dire que Jacques Chirac a été, comme l'a suggéré Nicolas Sarkozy, un défenseur acharné de la repentance ?**

De son fameux discours du Vél' d'Hiv, l'opinion n'a voulu retenir que la reconnaissance des crimes de Vichy. Mais il ne faut pas oublier que Jacques Chirac y évoquait aussi les Justes qui ont incarné selon lui la vraie France, la France fidèle à ses valeurs. C'est d'ailleurs cette logique qui l'a conduit, à la fin de son second mandat, à faire entrer collectivement les Justes au Panthéon.

Fondamentalement, il me semble que le projet de Chirac a été de promouvoir sinon une mémoire plurielle de la nation du moins une "mémoire partagée" par la reconnaissance des souffrances endurées. Une mémoire dont on attend qu'elle intègre les individus et les groupes marginalisés ou exclus du "roman national" classique, voire qu'elle conjure le risque d'implosion d'un récit collectif national.

**Dans un ouvrage que vous avez codirigé avec Christian Delacroix et François Dosse, et qui vient de paraître (*Historicités, La Découverte*), vous expliquez qu'au-delà de sa sensibilité personnelle, les prises de position de Jacques Chirac sur l'histoire s'inscrivent dans un contexte général de changement d'"économie des valeurs" qui, selon vous, daterait des années 1980. Que voulez-vous dire ?**

Jusqu'aux années 1980, la parole présidentielle sur l'histoire, en France, a été structurée par une logique de la nation. Autrement dit ce qui était bon pour la nation, pour sa grandeur, pour son rayonnement et pour son expansion ne se discutait pas. Depuis une vingtaine d'années, ce type de discours est de plus en plus difficile à tenir. La valeur "nation" se trouve en effet concurrencée par d'autres valeurs, universelles, au nom desquelles les dirigeants sont désormais contraints de rendre des comptes. Dans cette nouvelle économie morale, le crime d'Etat, que l'on pouvait auparavant justifier au nom de la défense des intérêts supérieurs de la nation, est devenu injustifiable.

De même qu'il est devenu de plus en plus difficile de justifier la mort des soldats qui ont combattu pour défendre la patrie. Souvenez-vous de ce qu'a dit Jacques Chirac en 2000 à propos des millions de morts de la première guerre mondiale : "*Nous nous sommes battus dans des conditions incroyables. (...) Et pour quoi faire ? Rien.*" Jamais un président de la République n'avait osé remettre en cause le principe du sacrifice pour la nation, qui avait été l'un des ciments de l'idée républicaine et nationale.

Face à cela, Nicolas Sarkozy est dans une position ambivalente. D'un côté, c'est très net, il veut "réenchanter" la nation, lui redonner en tant que valeur la place centrale qu'elle avait perdue. De l'autre, il est obligé de composer avec l'héritage que lui a légué Jacques Chirac comme avec l'air du temps, ainsi que le montre par exemple sa présence, au lendemain de son élection, à la Journée nationale de la commémoration de l'esclavage créée par son prédécesseur...

Je crois que cette ambivalence est une caractéristique fondamentale du discours de Nicolas Sarkozy sur l'histoire, que je définirais comme un discours "attrape-tout". Il suffit d'observer ce qu'il a dit à l'occasion de ses différentes interventions sur la première guerre mondiale, que ce soit lors des obsèques de Lazare Ponticelli, en mars 2008, ou en novembre de la même année à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice : le président, en effet, a à la fois exalté le consentement à la guerre et, en évoquant les fraternisations, le refus de combattre. C'est un discours très embarrassant, qui ne laisse plus de place à la contestation dans la mesure où il fait la synthèse de toutes les traditions historiographiques et de tous les référents mémoriels. C'est d'ailleurs une posture qui n'a rien d'improvisé, et qui correspond vraisemblablement à la volonté de son conseiller spécial Henri Guaino de casser les "affiliations" traditionnelles, de rompre avec une vision du passé structurée par des généalogies qui s'opposent. La conséquence, c'est une histoire de France à la carte, où l'on voit un président de droite puiser dans le panthéon de la gauche, en se référant par exemple à Jaurès et à Mûquet. Ce geste s'apparente à un projet de dynamitage des repères structurant les antagonismes politiques.

**Depuis quelques années, notamment en réaction contre la multiplication des lois dites mémorielles, de plus en plus d'historiens s'inquiètent de l'ingérence des hommes politiques dans leur travail, au point de constituer des associations, comme " Liberté pour l'histoire " ou le " Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire ". Quels rapports les présidents de la République ont-ils entretenus avec les historiens ?**

François Mitterrand est sans doute celui qui a entretenu les relations les plus étroites avec eux, que ce soit en proclamant à plusieurs reprises sa passion pour l'histoire, en se rendant à des colloques, en accordant des entretiens à des universitaires (comme François Bédarida ou Olivier Wieviorka), ou encore en faisant ce geste très symbolique de quitter la tribune des chefs d'Etat pour venir s'asseoir au milieu des historiens lors de la parade mise en scène par Jean-Paul Goude pour le bicentenaire de la Révolution française.

Valéry Giscard d'Estaing, avant lui, avait entretenu un rapport très ambivalent avec les historiens. D'un côté il est celui qui a été soupçonné, avec la réforme Haby (1975), de vouloir réduire l'enseignement de l'histoire à la portion congrue. D'un autre côté, c'est un président qui a fait beaucoup pour la recherche. C'est sous son septennat en effet qu'a été créé l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) et qu'a été votée la loi de 1979 qui rend les archives publiques librement consultables au-delà d'un délai de trente ans (au lieu d'accès sur dérogation). Ce qui permit aux chercheurs, à l'époque, de consulter enfin les archives de Vichy.

Jacques Chirac, ce fut un peu la même chose : lui non plus n'était pas un président qui proclamait son amour de l'histoire, mais ce fut en même temps celui qui déclara que " *ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire* " après le tollé suscité parmi les universitaires par la loi du 23 février 2005 reconnaissant le " rôle positif de la présence française outre-mer ".

Avec Nicolas Sarkozy, la relation est beaucoup plus tendue. Si l'affaire Guy Môquet a provoqué de telles réactions, ce n'est pas seulement pour des questions de fond. C'est aussi parce que, pour la première fois, un président de la République a imposé aux enseignants de faire lire un texte dans leurs classes. Ce qui était du jamais-vu. Jusque-là, en effet, on préconisait, mais on n'obligeait pas, et l'impulsion venait du ministre, pas du président. C'est par exemple ce que fit Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, au lendemain de la profanation du cimetière juif de Carpentras (1990), en " invitant " les enseignants à projeter le film *Au revoir les enfants*, de Louis Malle (1987), dans les collèges. Avec Nicolas Sarkozy, on passe de l'incitation à l'imposition. Et cela est très mal perçu dans un contexte où la résistance face à la loi de février 2005 a développé un fort climat de méfiance de la part des enseignants d'histoire vis-à-vis des initiatives du pouvoir politique.

**Propos recueillis par Thomas Wieder**

---

## **A LIRE**

**Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France**, de Laurence de Cock, Fanny Madeline, Nicolas Offenstadt et Sophie Wahnich, Agone, " Passé et Présent ", 2008, 208 p., 15 €.

**Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine**, sous la direction de Claire Andrieu, Marie-Claire Lavabre et Danielle Tartakowsky, Publications de l'Université de Provence, 2006, 264 p., 26 €.

**Historicités**, sous la direction de Christian Delacroix, François Dosse et Patrick Garcia, La Découverte, 2009, 300 p., 24 €.

\*\*\*\*\*

## ENVIRONNEMENT

Enquête

### La logique du recyclage est fragilisée par la crise que traverse le secteur

LE MONDE | 24.03.09

Jusqu'à l'automne, le secteur du recyclage vivait sur un petit nuage : progression à deux chiffres de l'activité et du chiffre d'affaires ; prix des matières premières secondaires (issues du recyclage) orientés durablement à la hausse ; image surfant sur la vague environnementale... Mais, en septembre 2008, avec la crise, tout s'est arrêté : *"La demande a disparu, témoigne Christophe Cros, directeur général délégué de Suez Environnement. L'effondrement des prix n'y a rien changé : il n'y a plus de demande."*

L'effet s'en fait sentir aujourd'hui sur l'ensemble de la planète. En Chine, des millions de travailleurs, dont l'activité consistait à trier des déchets en provenance des pays riches, ont perdu leur emploi du jour au lendemain. En Europe et en Amérique du Nord, les stocks de papiers, métaux et plastiques recyclables s'amoncellent. *"De cinq à six bateaux de ferrailles qui partaient chaque mois pour la Turquie, le premier importateur mondial, on est passé à un ou deux"*, assure Claude Platier, porte-parole de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec).

Le chiffre d'affaires des entreprises françaises de recyclage a enregistré un recul de 33 % au quatrième trimestre 2008, par rapport à la même période de 2007. Au premier semestre 2009, 2 400 emplois (sur 32 000 dans le secteur) seraient menacés. Et les perspectives de reprise de l'activité restent très incertaines.

C'est tout l'équilibre du secteur qui est remis en cause par la crise, et, à travers lui, la pérennité de la filière de tri, de collecte et de recyclage des déchets. *"Nous avons deux sources de revenus : le prix des matières premières que nous revendons, et la prestation de l'enlèvement que nous facturons au détenteur du déchet, explique Jean-Luc Petithuguenin, patron de la société Paprec. Si vous vendez la tonne de carton aux alentours de 100 euros, vous pouvez ne rien facturer au détenteur. Mais quand elle est à 20 euros, comme actuellement, ça ne vaut pas*

*le coup d'aller la chercher si vous ne pouvez pas en tirer 30 ou 40 euros supplémentaires de prestation."*

Résultat : plutôt que de payer, les détenteurs de déchets qui le peuvent stockent en attendant des jours meilleurs. Les voitures s'entassent dans la filière, le prix actuel des métaux et des matières plastiques ne justifiant plus économiquement leur démantèlement. Le cours des ferrailles était monté à 480 euros la tonne en juillet 2008. Il est passé sous la barre des 100 euros fin 2008.

*"La filière recyclage découvre que les matières premières peuvent être soumises à de très fortes variations, constate Philippe Chalmin, professeur à l'université Paris-Dauphine. Ce coup de grisou pourrait conduire à une remise à plat et obliger les absolutistes du recyclage à mettre un peu d'eau dans leur vin. Le recyclage n'est pas la seule solution : l'incinération avec récupération d'énergie peut être une alternative intelligente du point de vue économique."*

Dans une étude publiée lundi 23 mars, le cabinet de conseil en stratégie Frost & Sullivan enfonce le clou : la crise du secteur *"risque d'entraîner une flambée des prix du recyclage, ce qui en réduirait l'attrait économique"*, écrivent les auteurs, soulignant qu'au Royaume-Uni le prix de la tonne de papier collecté a déjà augmenté de 20 livres sterling (21 euros).

A court terme, faute de perspective de remontée rapide des cours, le risque existe aussi de voir les détenteurs de stocks de déchets périssables tenter de s'en débarrasser en les envoyant en décharge ou en incinérateur. La présidence tchèque de l'Union européenne s'en est alarmée dans une note du 25 février. Pour soutenir la filière, elle suggère de *"maintenir les objectifs existants en matière de recyclage"*, d'appeler les citoyens à ne pas se démobiliser et à continuer de trier, et d'étudier la possibilité d'une réduction de la TVA pour certains produits à base de matériaux recyclés.

Malgré la gravité de la situation, les acteurs du secteur semblent rester relativement confiants. *"Pourquoi le recyclage a-t-il autant progressé depuis vingt-cinq ans ? Parce que c'est une solution économique par rapport aux autres modes de gestion des déchets, estime M. Petithuguenin, de Paprec. Si on me demande si la filière recyclage risque de s'arrêter, ma réponse est non. Elle souffre, mais il s'agit d'une phase d'ajustement des prix."*

Chez Suez Environnement, Christophe Cros n'est pas loin de partager cet avis : il considère que le marché est sorti d'une période spéculative qui a vu les cours atteindre des sommets artificiels et que l'on revient aujourd'hui à *"des prix qui ne sont pas à des niveaux anormaux"*.

Les tensions sur le secteur ne devraient pas avoir de répercussions directes pour les particuliers : la filière de collecte sélective des ordures ménagères est financée par les entreprises qui commercialisent des produits emballés, et les collectivités territoriales disposent de clauses leur garantissant l'enlèvement des déchets recyclables. *"Demander aux gens de trier plus ou moins en fonction de la conjoncture n'aurait pas de sens"*, estime Carlos de los Llanos, directeur du département technique et environnement chez Eco-Emballages.

## Gilles van Kote

---

### 60 000 entreprises en Europe

**Volume.** Entre 700 et 800 millions de tonnes de matières premières secondaires (issues du recyclage) seraient produites chaque année dans le monde, selon l'économiste Philippe Chalmin.

**Marchés.** Les deux principaux marchés sont ceux des métaux et du papier-carton. Ils sont les plus touchés par la crise, avec celui des matières plastiques. Dominé par la Chine, qui totalise plus de la moitié des importations mondiales, le marché des papiers-cartons a vu des cours divisés par six entre juillet et décembre 2008. Porté ces dernières années par la hausse des prix des métaux, le marché des ferrailles a connu un retournement tout aussi violent.

**Industrie.** En Europe, 60 000 entreprises (à 95 % des PME) travaillent dans le secteur du recyclage. Les 2 450 entreprises françaises emploient environ 32 000 personnes.

\*\*\*\*\*

## CONSOMMATION

Enquête

### Les consommateurs délaissent le superflu

LE MONDE | 25.03.09

Moins de lingettes nettoyantes, plus de sachets de levure pour faire soi-même ses gâteaux. Avec l'envolée des prix des produits de grande consommation (+ 4,8 %), puis l'explosion de la crise, l'année 2008 semble avoir marqué une rupture dans les habitudes d'achats. Elle s'illustre par un retour à l'essentiel, qu'industriels et distributeurs vont devoir surveiller de près.

Globalement, en 2008, les volumes de vente ont baissé de 2 %. Selon le cabinet d'études TNS Worldpanel, sur l'année, les ménages ont en moyenne acheté 23 produits en moins. Leurs arbitrages ont été faits en défaveur des eaux en bouteille, de la petite confiserie, de la pâtisserie industrielle, des lessives, des nettoyeurs pour sol, ou encore des produits traiteurs qui étaient jusque-là l'une des locomotives du secteur alimentaire.

Les produits les plus épargnés sont les moins chers, comme les conserves de légumes et de viande (raviolis...), les pâtes, etc. Selon TNS, les "indispensables", comme le lait, le beurre, la crème, sont restés quasiment stables, à - 0,6 %. Les "utiles" (yaourts) ont reculé de 1,1 %, quand ceux qualifiés d'"agréables", pour ne pas dire de superflus, ont perdu 2,4 %.

Sur les produits d'entretien, les Français ont fait des économies. "Sur les douze derniers mois, le marché des lessives a baissé de 4 % à 5 % en volume et en valeur", explique Nicolas Degeraud, chef de marque Ariel chez Procter & Gamble. En dialoguant avec des groupes de

consommateurs, l'industriel a constaté de nouvelles pratiques. Terminé le surdosage, aujourd'hui le consommateur met moins de lessive et remplit plus sa machine, quitte à espacer les lavages. Enfin, certains réduisent la température de lavage. Pour les satisfaire, le groupe vient de lancer une lessive dont l'argument marketing est d'assurer un lavage efficace à 15 °C.

## **RETOUR DU "FAIT MAISON"**

Chez Unilever, on reconnaît que la catégorie lessive est en difficulté, mais on se réjouit du grand retour du "fait maison". Un nouveau produit, les Marmites de Bouillon Knorr, qui servent à parfumer les soupes préparées à domicile, se vend bien, ainsi que l'ensemble de la catégorie. Même chose pour les aides culinaires à la pâtisserie, ou les levures pour les machines à pain, en plein essor. Cette *"tendance au cocooning"* est aussi constatée par Monoprix. L'enseigne a vu un effritement des tablettes de chocolat à croquer, aliment plaisir par excellence, alors que le chocolat pâtisier, pour cuisiner, augmente.

L'inflation a été clairement à l'origine de la volonté de maîtriser ses dépenses. Le prix sur l'étiquette est redevenu le principal critère de choix. *"C'est ce que le consommateur regarde en premier. Si au passage l'option choisie est meilleure pour la planète, c'est encore mieux. Mais, seul, ce critère n'est pas décisif"*, explique Isabelle Kaiffer, directrice marketing de TNS Worldpanel. La chute des ventes de bouteilles d'eau illustre bien ce phénomène (- 7,5 % en 2008).

Dans ce contexte de chasse aux dépenses inutiles, des produits considérés chers, notamment ceux vendus en doses individuelles, font moins recette. Ceux jugés trop "marketing" aussi. Les lingettes en sont l'exemple type. Apparu il y a quelques années, ce produit a connu un succès fulgurant et son usage s'est multiplié. Aujourd'hui, constate Philippe Lauthier, directeur général adjoint des achats alimentaires chez Monoprix, *"les ventes d'éponges progressent"*.

## **SUCCÈS DES PREMIERS PRIX**

Ces nouveaux comportements expliquent aussi le succès des marques de distributeurs qui s'est accru en 2008. L'ensemble MDD et premiers prix représente désormais plus de 50 % des volumes vendus. *"La crise sert de révélateur. Elle amène les consommateurs à un examen de conscience"*, remarque Olivier Desforges, pour l'ILEC, l'organisme de défense des grandes marques. Si les habitudes ne changeront pas du jour au lendemain, il juge ces nouveaux comportements *"structurels et durables"*, et plaide pour que les marques nationales rénovent leurs produits en les rendant plus compétitifs.

Les uns et les autres constatent aussi que le consommateur est de plus en plus averti. Aujourd'hui, même les gens dont le pouvoir d'achat est élevé n'hésitent pas à fréquenter les magasins discompte. *"Dans nos enquêtes se dessine, chez les classes moyennes, un passage d'achats compulsifs à des achats réflexifs"*, affirme le sociologue Denis Muzet, pour Médiascopie. Il constate qu'un nouveau cycle de consommation est en train d'émerger, *"plus économe et durable, plus sobre et moins ostentatoire"*.

L'institut CSA, lui, note une "montée du rigorisme". "Les individus vont être amenés à être encore plus cohérents avec eux-mêmes. Les entreprises qui ne le comprennent pas souffriront", juge Stéphane Rozès, son directeur général, estimant qu'actuellement l'opinion publique va plus vite que les entreprises.

**Laetitia Clavreul, Claire Gatinois et Laurence Girard**

---

### **Des Français plutôt "agiles"**

La crise est sévère, brutale, mais la consommation n'a pas de raison objective de chuter en France, selon le sociologue Gérard Mermet, auteur de *Francoscopie*. Selon lui, la majeure partie de la population n'a et n'aura pas à souffrir d'une baisse de son pouvoir d'achat. Face à la crise, il classe la population française en trois catégories, les "tranquilles" (fonctionnaires, retraités...), les "agiles" (jeunes diplômés capables de rebondir...) et les "fragiles". Or seule cette dernière catégorie aura tendance à vraiment moins consommer, les deux premières, qui représentent près de 80 % de la population, ayant des revenus protégés ou quasiment protégés. Toutefois, par précaution, voire par solidarité avec la France qui souffre, la plupart des Français, déterminés à maîtriser leur consommation, font des arbitrages dans leurs achats, note M. Mermet.

\*\*\*\*\*

## **CONSOMMATION**

Compte rendu

### **Nos aliments ont trop de pesticides**

LE MONDE | 27.03.09 |

Collectivités locales, entreprises... se mobilisent depuis le 20 mars jusqu'au 30 mars contre les pesticides, dénonçant leur impact sur l'environnement et la santé, dans cette 4<sup>e</sup> édition de la "semaine sans pesticides", organisée par le Mouvement pour le droit et le respect des générations futures (MDRGF) et le réseau Action citoyenne pour les alternatives aux pesticides (ACAP). Le constat est édifiant : la France est le premier consommateur européen de pesticides, et troisième mondial, avec 76 000 tonnes épandues en 2008.

Le terme de pesticides recouvre "trois types de substances : les herbicides ou désherbants (contre les mauvaises herbes), les fongicides (contre les champignons et les moisissures) et les insecticides", indique l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). Sous chacune de ces appellations, on retrouve des familles chimiques différentes. Les

pesticides sont majoritairement employés dans les exploitations agricoles, mais aussi dans les espaces verts, les forêts, les maisons...

D'où une présence dans la plupart des aliments : 45 % des fruits et des légumes contiendraient ces substances chimiques, selon la dernière étude réalisée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ; 58,7 % des légumes ne contiennent pas de résidus, selon cette étude. Mais 7,2 % dépassent la LMR (limite maximale de résidus), la concentration maximale de résidus de pesticides légalement tolérée. Fixé par la Commission européenne, le taux de LMR est calculé de façon assez complexe pour chaque type de molécules. Pour les légumes, le dépassement de ces taux concerne essentiellement les poivrons, piments, tomates, poireaux, laitues et épinards. S'agissant des fruits, 29,7 % ne contiennent pas de résidus, mais 8,5 % ne sont pas conformes, dépassant le taux de LMR. Les plus touchés sont les fraises, les mandarines et les raisins... *"Plus le temps de stockage est long, plus les produits contaminés migrent de la peau vers le fruit"*, explique François Veillerette, président du MDRGF. La pomme peut être contaminée jusqu'à 5 millimètres sous la peau du fruit, ajoute-t-il.

## LA VOIE ROYALE

Alors comment faire pour les éliminer ? En lavant les fruits et légumes. Il vaut mieux cuire à la vapeur qu'à l'eau. Pour les aliments comme le chou, la laitue,... il est préférable de retirer les feuilles externes et le trognon. L'épluchage réduit beaucoup les risques, mais retire aux aliments certaines de leurs vertus nutritionnelles.

Quelles sont les alternatives ? *"Manger bio reste la voie royale"*, selon M. Veillerette. D'autres moyens de production existent, comme l'agriculture raisonnée, ou les systèmes de production intégrés, entre l'approche conventionnelle et l'agriculture biologique. *"Les producteurs de légumes se sont engagés avec l'INRA pour favoriser ces systèmes de production"*, indique Philippe Lucas, directeur de recherche à l'INRA.

Il y a un début de mobilisation. Le plan Ecophyto, annoncé en septembre par le ministre de l'agriculture, prévoit la réduction *"si possible"* de 50 % de pesticides en agriculture d'ici à 2018. Point positif, l'utilisation de pesticides a été réduite de 90 % depuis quinze ans dans les espaces verts parisiens. Certaines communes ont entamé des démarches vers le zéro pesticide.

Toutefois, les études ne cessent de montrer les liens entre pesticides et cancer, sans parler des effets sur la fertilité, le système endocrinien, explique André Cicollela, porte-parole du Réseau environnement santé (RES), qui demande un *"plan environnement cancer"*. *"Mais la voie alimentaire n'est pas la principale exposition aux pesticides"*, rappelle Jean-François Narbonne, professeur de toxicologie à Bordeaux-I.

### Sur le Web :

- [www.semaine-sans-pesticides.fr](http://www.semaine-sans-pesticides.fr) ; - [www.acap.net](http://www.acap.net) ; - [www.mdrgf.org](http://www.mdrgf.org) ; - [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr).

**Pascale Santi**

---

## **Une étude montre que l'air des crèches est pollué**

L'air que respirent nos enfants est pollué, révèle une étude de l'Association santé environnement France (ASEF), présentée jeudi 26 mars. L'association a analysé pendant une semaine l'air de neuf crèches en France. Les résultats des mesures de benzène, formaldéhyde et phtalates "sont préoccupants", indique Patrice Halimi, de l'ASEF. "La pollution de l'air intérieur est un vrai sujet", a réagi Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'écologie.

\*\*\*\*\*

## **ECONOMIE**

Enquête

### **Le phénomène de la contrefaçon se sophistique**

LE MONDE | 12.12.08

Le n'est pas un gag. Très régulièrement, un représentant d'une prestigieuse marque de luxe française, comme Vuitton, Chanel, Dior, Hermès ou Yves Saint Laurent... arrive à l'aéroport de Roissy avec un grand cabas rempli d'objets de sa dernière collection. Mais, dans tous ces trésors, on trouve, pour des raisons strictement pédagogiques, autant de vrais que de contrefaçons. Généralement spécialisé dans le droit de la propriété intellectuelle, ce professeur es-contrefaçons, lui-même informé par un réseau mondial d'enquêteurs privés en intelligence économique, dispense des séances de formation aux douaniers français.

Il leur apprend à repérer les multiples manières dont sa marque est copiée. Souvent, le diable se cache dans les détails. C'est parfois la longueur d'une aiguille d'une montre qui trahit le faussaire. Ou, plus prosaïquement, la manière dont la notice d'utilisation n'a pas été correctement pliée. "*La qualité des contrefaçons s'est considérablement améliorée*", confirme Alexis Lopes, directeur régional des douanes de Roissy fret.

Pour les géants du luxe, la contrefaçon altère leur image de marque et représente un manque à gagner très important. Sur les 4,6 millions d'articles (hors cigarettes) saisis en France en 2007 par les services douaniers, l'essentiel provenait de la contrefaçon de marque, d'une valeur estimée par le ministère de l'économie et des finances à 401 millions d'euros. Historiquement, l'industrie du luxe a été la première à souffrir des copies, avec son cortège de faux sacs Vuitton et de copies de montres Cartier. La contrefaçon envahit désormais tous les secteurs de l'économie - les médicaments, les piles électriques, les chaussures de sport, les clés USB, les rasoirs jetables, les pièces détachées d'automobile, les jouets et même des prothèses dentaires... En volume, les produits de luxe ne représentent plus que 20 % des saisies (contre 80 % il y a dix ans), mais restent en valeur les plus significatifs.

## "LE TRAFIC FOURMI"

Depuis 1994, la loi Longuet a rendu pénalement répréhensible le délit de contrefaçon (trois ans de prison et 300 000 euros d'amende) et donné aux douaniers la capacité de saisir les produits contrefaits. Pour appliquer cette législation, l'une des plus répressives au monde, une collaboration régulière s'est instaurée entre le Comité Colbert - qui regroupe les 70 plus importantes maisons de luxe françaises - et l'administration des douanes. Un comité de liaison réunit régulièrement des responsables de ces groupes de luxe, des douanes et du parquet de Bobigny. *"C'est une collaboration exemplaire entre privé et public"*, se félicite Elisabeth Ponsolle des Portes, déléguée générale du Comité Colbert.

Les douaniers peuvent retenir pendant dix jours des marchandises suspectes, afin de s'assurer auprès du détenteur des droits, du caractère authentique ou non des produits. Ils bénéficient de services dédiés dans le fret et les colis postaux, d'une cellule de veille sur Internet et peuvent être saisis par des magistrats pour démanteler ces trafics.

Rien qu'à Roissy, 1,5 million d'articles contrefaits ont été saisis en 2007, dont 90 % interceptés dans le fret ou les colis postaux. Chaque jour, dans l'immense hangar de fret de l'aéroport de Roissy, cinq ou six douaniers ciblent les vols qui viennent de destinations "sensibles" et vérifient le contenu de certains colis. Près de 80 % de ces faux objets de luxe sont fabriqués en Chine. Une bonne partie est expédiée directement, l'autre passe par l'Afrique, l'Espagne... Récemment, cette équipe a trouvé 100 000 bijoux siglés Yves Saint Laurent, 10 000 montres Tissot et Breitling et 2 400 bagues Chanel. Tous faux évidemment. Des bijoux Mercedes ou Nike et des téléphones Vuitton, qui ne figurent même pas dans les collections des marques, ont été saisis. *"Plus de 100 tonnes de produits sont détruites par des rouleaux compresseurs ou incinérés chaque année"*, explique Alexis Buliard, de la cellule de ciblage du fret.

Les touristes qui rapportent des contrefaçons, *"le trafic fourmi"* dans le jargon douanier, ne représentent que 10 % des saisies. S'ils sont attrapés, le double du prix du produit authentique pourrait leur être demandé. D'où la multiplication des campagnes de publicité pour rappeler aux voyageurs qu'*"un faux crocodile fait courir un vrai risque"*...

Mais avec le développement du e-commerce, plus besoin de traverser les océans pour trouver des fausses Ray-Ban. La direction d'e-Bay, leader mondial du commerce électronique en sait quelque chose : le site a écopé depuis l'été de 20 000 euros de dommages et intérêts pour avoir laissé transiter par son site de faux sacs Hermès, puis d'une amende de 38 millions d'euros en faveur de LVMH pour avoir vendu des faux en pagaille (sacs, parfums, vêtements Dior ou Vuitton). Ayant fait appel de cette décision, e-Bay continue ces ventes. Forte d'une victoire juridique remportée dans un dossier similaire contre Tiffany aux Etats-Unis.

**Nicole Vulser**